

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligeurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France..... 20.00
Etranger..... 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 219.26, PARIS

SOMMAIRE

L'AGRESSION CONTRE LÉON BLUM

RESOLUTION DU COMITE CENTRAL

DOSSIER DE LA PROVOCATION

L'AFFAIRE ALIKER

Magdeleine PAZ

DU PANTHÉON A LA NATION

Questions coloniales

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

4.12
248

É
P

VIENT DE PARAÎTRE

POUR L'ANNIVERSAIRE DE L'INCENDIE DU REICHSTAG

Deux ouvrages capitaux contre le Fascisme déjà traduits dans toutes les langues et appelés à un retentissement mondial

G. DIMITROV

LETTRES

NOTES ET DOCUMENTS

DATANT DE MA DÉTENTION ET DU PROCÈS DE LEIPZIG

Traduit de l'allemand par Marcel WILLARD

Des pages inédites qui nous révèlent de façon émouvante la personnalité intime du héros de Leipzig.

Un volume de 192 pages avec 22 hors-texte (portraits et fac-similés). 12 fr.



R. PALME DUTT

FASCISME

ET

RÉVOLUTION

Traduit de l'anglais par René HILSUM

Ce livre est le premier exposé complet sur le fascisme, ses origines et ses buts.

Un volume de 432 pages 15 fr.

RAPPEL

POUR VAINCRE LE FASCISME, par G. DIMITROV 10 fr.

EDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES

24, RUE RACINE

PARIS-VI^e

CHEQUE POSTAL 974-41

L'AGRESSION CONTRE LÉON BLUM

RÉSOLUTION DU COMITÉ CENTRAL

La Ligue des Droits de l'Homme, indignée du lâche attentat commis par les bandes d'Action française, adresse à Léon Blum l'expression de sa profonde sympathie et ses vœux de prompt rétablissement.

Considérant que l'agression du 13 février est la suite fatale et prévue des provocations à l'assassinat répandues depuis des années par les chefs de l'Action française ;

Que d'identiques provocations et les mêmes menaces de mort contre les chefs des partis de gauche, de Léon Blum à Herriot, ont été multipliées depuis le 6 février 1934 par les dirigeants des bandes fascistes : Solidarité française, Francistes, Jeunesses Patriotes et Croix de feu ;

Que ces appels au meurtre ont joui trop longtemps d'une scandaleuse impunité ;

Que les attentats répétés contre Eugène Frot n'ont jamais été poursuivis et réprimés qu'avec mollesse et complaisance ;

Considérant enfin que les troubles du Quartier Latin et les scènes odieuses du Palais de Justice sont l'œuvre des mêmes organisations factieuses, dociles à l'appel d'un gouvernement étranger ;

La Ligue des Droits de l'Homme approuve les mesures immédiates prises par le gouvernement en application de la loi : dissolution des formations d'Action française, poursuites contre les provocateurs ;

Elle exige, pour la sécurité des personnes, pour le rétablissement de l'ordre public et le bon renom de la France au dehors, la DISSOLUTION IMMEDIATE DE TOUTES LES BANDES FASCISTES.

Elle appelle les républicains à se grouper, de plus en plus nombreux, de plus en plus unis, dans le Rassemblement populaire pour la défense des libertés démocratiques.

(14 février 1936.)

DOSSIER DE LA PROVOCATION

Le mercredi 12 février 1936, le *Matin*, toujours bien informé, constatait que « le Front populaire n'est qu'un colosse aux pieds d'argile », sans cohésion, sans puissance et sans raison d'être : « Sous prétexte de combattre le fascisme — prétexte qui a lui-même disparu... »

Le lendemain 13, le fascisme « disparu » tentait de tuer Léon Blum. Trois jours plus tard, le Front populaire « impuissant et fragile », rassemblait, du Panthéon à la Nation, un immense cortège d'antifascistes résolu. Sur le caractère de cette manifestation, aussi importante et peut-être plus décisive que celle du 14 juillet, on trouvera plus loin deux textes qui se passent de commentaires : l'appel du Comité national du Rassemblement populaire et le reportage saisissant de Mme Germaine Decaris. Mais l'agression contre Léon Blum oblige à d'autres publications.

Les agresseurs — 2 à 300 contre trois personnes, dont une femme — appartenaient aux formations d'Action française. En dépit de leur identité reconnue et de la saisie, dans les bureaux de l'Action française, du chapeau de Léon Blum exhibé comme un trophée, les dirigeants de l'organisation royaliste ont décliné toute responsabilité dans l'attentat — comme ils s'étaient jadis dégagés de toute complicité dans l'assassinat de Jaurès. On lira leurs dénégations : le dossier qui suit y répond.

Sous ce titre : **LES PROVOCATEURS**, nous avons reproduit les plus significatifs de leurs appels à l'assassinat. Non pas seulement ceux qui viennent de l'Action française, mais ceux aussi qui émanent des autres organisations fascistes : Solidarité française, Francisme, Jeunesse patriotes et Croix de feu.

Viennent ensuite **LES EXCUSEURS**, au premier rang desquels il faut placer le *Journal*, organe de M. Guimier (de l'Agence Havas).

L'INSTIGATEUR, on le connaît par l'article du *Popolo d'Italia* en date du 1^{er} février (article attribué à Mussolini lui-même et reproduit ici pour la première fois dans la presse française) : c'est le dictateur italien, chef du fascisme international et Duce du fascisme français.

En publiant ce dossier, nous n'avons d'autre ambition que d'informer nos lecteurs. Nous leur laissons le soin d'en dégager les conclusions qui s'imposent — et qu'aussi bien le Comité Central, dans sa résolution du 14 février, a formulées.

I. — DÉROBADES

COMMUNICATION DE MAURICE PUJO AUX JOURNALISTES

...l'incident m'apparaît, dans les récits des agences, comme un de ces banals incidents, comme il s'en produit vingt fois par jour dans la circulation parisienne.

...La foule qui était le long du trottoir et dans laquelle il pouvait se trouver de nos amis, Ligueurs et Camelots du roi, mais qui se composait, sans doute aussi et surtout, de curieux, avait le sentiment qui anime toujours les foules parisiennes dans ces cas-là, c'est qu'on ne doit pas encombrer le passage d'un cortège funèbre. Et c'est pourquoi cette voiture, qui voulait passer quand même, fut mal accueillie. Elle le fut plus mal encore, lorsque la personne qui l'occupait excipa de sa qualité de député, et lorsqu'on reconnut M. Léon Blum.

...Le sentiment des personnes qui se trouvaient là pour assister au convoi de Jacques Bainville, ou pour y prendre part, se manifesta de la façon la plus vive.

Si M. Léon Blum avait eu le moindre tact, comme il n'ignorait pas que ce rassemblement concernait le convoi funèbre de Jacques Bainville, il se serait incliné... Il aurait pris un autre chemin... Il a été égratigné...

(Action française, 14 février 1936.)

DECLARATION DE M. MAURRAS AU JUGE D'INSTRUCTION

...Le magistrat m'apprit qu'il perquisitionnait en vertu d'une information ouverte contre X... pour coups et blessures sur la personne de M. Léon Blum.

— Alors, dis-je, je n'y suis pour rien ; car au moment où se produisait l'agression contre M. Léon Blum, je me trouvais, avec les membres du Comité directeur de l'Action française, et les camelots du roi, au domicile mortuaire de Jacques Bainville. Vous ne sauriez donc trouver chez moi une preuve établissant ma culpabilité ou complicité en cette affaire...

(Petit Parisien, 15 février 1936.)

II. — LES PROVOCATEURS

a) L'Action Française

LEON BLUM, L'HOMME DU FILON

Ce Juif allemand naturalisé ou fils de naturalisé, qui disait aux Français, en pleine Chambre, qu'ils les haïssait, n'est pas à traiter comme une personne naturelle. C'est un monstre de la République démocratique. Et c'est un hircocercf de la dialectique heimatios. Détritrus humain, à traiter comme tel.

...Ceux qui connaissent comme nous la carrière de Léon Blum ; ceux qui l'ont suivie d'un œil clair ; ceux qui peuvent se rappeler quels frais atours il revêtait, dans l'extrême jeunesse, sur les genoux de ses camarades ; ceux qui ont assisté à la petite cérémonie universitaire, qui, pour fraude, l'exclut de la composition de licence ; ceux qui savent ce qu'était sa *Revue Blanche* de 1899 et quelle conquête étrangère elle résumait ; ceux qui mesurent l'œuvre de reprise nationale conduite, en ces trente-cinq ans, par l'intelligence française ; ceux qui savent quelles haines séculaires ont, depuis, fermenté dans cette âme de métèque : ceux-là sont fixés sur M. Léon Blum. Ils n'ignorent plus le genre d'arguments qu'il faut opposer à ces *latiores cali*.

Léon Daudet était bien modéré, l'autre jour, quand il réclamait l'arrestation immédiate de Léon Blum pour ses menées patentes contre la défense française.

L'heure est assez tragique pour comporter la réunion d'une Cour martiale qui ne pourrait fléchir.

M. Reibel demande la peine de mort contre les espions. Est-elle imméritée des traîtres ?

Vous me direz qu'un traître doit être de notre pays : M. Blum en est-il ?

Il suffit qu'il ait usurpé notre nationalité pour la décomposer et la démembrer. Cet acte de volonté, pire qu'un acte de naissance, aggrave son cas.

C'est un homme à fusiller, mais dans le dos.

Ch. Maurras.

(*Action française*, 9 avril 1935.)

ASSASSINS !

Appel nominal des parlementaires maçons qui veulent la guerre. Comme en 1792 !

Citoyens, souvenez-vous en !

...Nous savons qu'il a couru de main en main à travers les Chambres un Manifeste d'intellectuels ou de prétendus « intellectuels franco-anglais » contre l'« expédition mussolinienne en Ethiopie ». Nous savons que cette impudente offensive morale contre un peuple ami a reçu les signatures de près de 140 membres du Parlement français. Et nous savons les noms des signataires.

Nous le savons si bien qu'en voici une liste :

(*Suivent les noms*)

Nous prions les bons Français qui nous suivent de prendre note des 140 noms d'assassins de la

Paix, d'assassins de la France que nous publions ci-dessus. J'engage nos amis à découper ce dénombrement précieux et à le loger au coin le plus sûr de leur portefeuille. Ils auront à portée de la main les noms de ceux qui, pour l'amour et pour l'honneur de la S. D. N., pour l'amour et l'honneur de Moscou, jettent notre pays dans une guerre universelle. Nos jeunes amis pourront même apprendre par cœur la liste des individus qui veulent les envoyer à la mort.

La guerre conditionne la prise du pouvoir par cette bande et par ses chefs. Ils l'avaient, puisqu'ils ont signé.

Personne ne les y a contraints.

Ils ont sans doute espéré tirer de cette adhésion quelques avantages. Qu'ils en aient aussi l'inconvénient !

Ce dommage leur reviendra le jour où grèleront les fascicules de mobilisation. Et ce jour-là, il sera juste qu'ils l'expient.

Cela est tellement juste qu'il faut en avertir tout le monde, non seulement cette jeunesse florissante que l'avidité, l'ambitieuse cupidité des politiciens veut précipiter au tombeau, mais les mères, les pères, les filles et les sœurs. Il faut que le cœur du pays réel, s'il est ainsi saigné par le pays légal, sache avec certitude à qui faire subir de trop justes expiations !

Assassins ! Assassins !

Pour vous gaver, pour vous avancer, vous vous préparez à sacrifier le plus pur du sang de la France.

En l'absence d'un pouvoir national capable d'arrêter le cours de vos entreprises de trahison, il importe que les suprêmes mesures soient ordonnées, il faut que votre sang soit versé le premier.

Charles Maurras.

(*Action française*, 22 septembre 1935.)

LE CENT QUARANTE ET UNIEME

M. Blum ne peut pas ignorer qu'il a le numéro 141 sur la liste fatale.

Nous le lui avons fait entendre dimanche.

Charles Maurras.

(*Action française*, 27 septembre 1935.)

Ainsi les sanctions pacifiques du pacte vont concourir à provoquer l'asphyxie morale et matérielle d'une nation. Et cette asphyxie aspirera tranquillement les gorgées de la mort ! Elle ne se débattrra pas. Elle ne se révoltera pas. Celle que l'on voudra tuer voudra se laisser faire. Cela, l'effronté Blum ne l'écrit pas, ne peut l'écrire. Pas un lecteur du *Popu* ne peut le croire. Pas un ne peut imaginer qu'aux tentatives d'homicide par l'asphyxie ne répondront pas d'autres tentatives par la bombe et par le canon. Non, Blum ne le croit pas. Il s'est laissé

trahir par son vocabulaire assassin : on lit, tout au travers, qu'il prévoit sa guerre, sa « gué-guerre » et croasse de bonheur à cette pensée.

Il reste des voiles ailleurs. Ici ils tombent tous. Nul moyen d'échapper à la sale évidence de ce plan infernal de guerre universelle. Qu'elle éclate, le compte de Léon Blum est bon !

Charles Maurras.

(Action française, 7 octobre 1935.)

* *

...A bas la guerre ! Vive la paix ! En cas de guerre, mort, mort immédiate, à nos cent quarante bourreaux !

Charles Maurras.

(Action française, 11 octobre 1935.)

* *

Ceux qui poussent à la guerre doivent avoir le cou coupé. Comme la guillotine n'est pas à la disposition des bons citoyens, ni des citoyens logiques, il reste à dire à ces derniers : — Vous avez quelque part un pistolet automatique, un revolver ou même un couteau de cuisine ? Cette arme, quelle qu'elle soit, devra servir contre les assassins de la paix, dont vous avez la liste.

Propagez-la. Propagez-la.

Charles Maurras.

(Action française, 13 octobre 1935.)

* *

Il serait vraiment un peu trop malheureux que, pour les longues figures de Genève, pour les noires gueules de l'Ethiopie, pour les vieilles filles du Royaume-Uni, des centaines et des centaines de milliers de jeunes Français soient voués à quelque massacre ! Non, non et non. Sinon, les cent quarante y passeront beaux premiers. *Pistolet, revolver ou couteau de cuisine, ces pourceaux n'auront rien volé du bon coup qui leur reviendra.*

Charles Maurras.

(Action française, 24 octobre 1935.)

b) Solidarité Française

L'ENNEMI PUBLIC N° 1

C'est . . . Léon Blum.

Le voici plus que jamais attelé à la besogne dont il est le plus grand responsable et qui tend à livrer la France aux Soviets.

Rien n'est épargné par ce mêtèque dont, avant le 6 février, les articles insultaient la mémoire de ceux qui tombèrent pour que la Nation vive dans l'honneur et dans la propreté, et dont, aujourd'hui, un nouveau défi provoque le gouvernement lui-même.

Rien n'est sacré pour ce politicien néfaste.

Il va, suivi par la tourbe du Front commun dont les bandes, il y a un an, se ruèrent sur Paris et qui, dans la nuit du 6 au 7 février — il y a

deux jours — ratèrent de peu leur projet d'incendier les quartiers de la Madeleine et de l'Opéra.

Après avoir lâché ces équipes de pétroliers dans la capitale où elles vont « travailler » aujourd'hui même, le voici qui complot dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Cette fois, ceux qui le suivent sont les Daladier, les Dalimier, les Frot et tous les radicaux francs-maçons dont les nuits et les jours sont hantés par la peur des Ligues nationales.

La Chambre est toute secouée par leur clameur que domine la voix en coups de trompette de Blum :

— Les Ligues ou nous !

Nous, les révolutionnaires !

Nous, les maçons !

Nous, la guerre civile !

Nous, l'invasion !

...Il en est temps encore aujourd'hui, demain ce sera trop tard, que le gouvernement entende bien les voix qui, de tous les coins de l'horizon, crient de toutes leurs forces :

— Blum ou Nous !

Nous, la France qui refuse de se laisser sacrifier à la dictature des francs-maçons, à la loi de la jungle de Moscou !

Nous, le Peuple des Travailleurs qui n'a rien de commun avec les bandes mobilisées pour la saturnale rouge dans Paris !

Nous, la Nation dont la patience est à bout devant la trahison nouvelle des radicaux francs-maçons bolchevisés !

La question est nette :

Ou Blum ou la France.

Que le gouvernement réponde, et aujourd'hui même, sans quoi, nulle puissance humaine n'arrêtera le raz de marée qui, des paysans aux intellectuels et aux ouvriers, est prêt à déferler irrésistible et vengeur à travers le pays exaspéré.

Jean Renaud.

(L'Ami du Peuple, 10 février 1935.)

* *

Une grande photographie de Blum occupe le milieu de la première page sous le titre : « L'Ennemi public n° 1 ».

Il faut en effet que chacun se pénétre bien des traits et du visage de cet homme néfaste dont la vie n'est qu'un constant complot contre la patrie.

Il prêche quotidiennement la guerre civile dans le *Populaire*, ses appels à la révolte, à la haine sont de véritables provocations au meurtre, il importe donc que les Français puissent reconnaître, partout où il sera, leur adversaire né et leur ennemi...

Jean Renaud.

(Solidarité française, 23 février 1935.)

* *

Si nous avons le pouvoir dans la huitaine, le Front commun serait expulsé, la franc-

maçonnerie immédiatement dissoute : Léon Blum fusillé.

(Solidarité française, 16 mars 1935.)

L'ennemi public n° 1 va braire qu'on veut le faire assassiner. Il ne vaut pas qu'un patriote coure le danger d'être ensuite traité comme un criminel. Abattre, pour ce métèque à la proverbiale lâcheté sociale, signifie : « Jeter à terre ou au fumier, à son choix. » J'ajoute qu'on ne fera jamais rien en France tant que cet individu ne sera pas mis hors d'état de nuire politiquement. Il peut d'ores et déjà se dire que les agents en uniforme et les hambourgeois qui veillent, à nos frais, sur sa précieuse peau de gibier de caponnière, ne le soustrairont pas à cette justice immanente, qui le rejettera au ghetto ou au ruisseau d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Jean Renaud.

(Solidarité française, 25 mai 1935.)

Quelle abjection dans la haine imbécile et fratricide dont toute la responsabilité retombe sur le gouvernement qui, malgré les avis, a permis le défilé provocateur des révolutionnaires dans ce jour de recueillement sacré, cela parce que Léon Blum et Herriot l'ont imposé !

Ah ! les deux sinistres, les deux misérables compères unis par on ne sait quelle égale bassesse d'âme.

Léon Blum-Herriot, deux noms qu'il ne faudra pas séparer, les mères de famille, le jour où vos fils seront appelés à la frontière, que ces deux fantoches auront ouverte à la guerre monstrueuse et maudite.

Ce sont encore les deux noms qu'il faut accoler dans le scandale de ce 11 novembre où les révolutionnaires ont, devant les autorités impuissantes, consommé l'odieux et invraisemblable sacrilège.

Français de partout, il faut que vous sachiez que le gouvernement, malgré les avis, mais sous la menace de Léon Blum et d'Herriot, ce solennel porteur de reliques de la République numéro trois, a autorisé le défilé des rouges sous le fallacieux prétexte qu'ils étaient anciens combattants.

...Ah ! ça, les Français ! sommes-nous donc à ce point dégénérés depuis ces deux révolutions dernières pour ne pas, après une union, un rassemblement définitif des nationaux, jeter au ruisseau toute cette racaille profiteuse et froussarde ?

...Oui, je dis : il a raison, cet officier italien, qui est arrivé le visage ensanglanté et qui m'a crié dans sa rage impuissante : « Mon commandant, ils n'en font pas assez... c'est bien fait... Chez nous aussi on n'a réagi que lorsqu'ils nous agressaient en pleine rue, comme aujourd'hui. Ah ! ça, qu'est-ce qu'il vous faut donc pour vous réveiller ? »

Il a raison, je le dis, je le crie, je le hurle avec la même force que je mets à démasquer, à dénon-

cer, à nommer les deux coupables qui portent en plein front la marque de leur félonie et de leur trahison, les sieurs Léon Blum et Herriot, avec, pour celui-ci, un degré de plus dans cette félonie et dans cette trahison parce qu'il est de notre race, parce qu'il est Français, tandis que l'autre n'est qu'un produit de ghetto, une graine vénéneuse germée sur les fumiers de Francfort ou bien de Nalewski.

Jean Renaud.

(Solidarité française, 16 novembre 1935.)

LES DEFENSEURS D'UN REGIME POURRI

Léon Blum : un homme venu on ne sait d'où ; un individu dont l'atavisme se rattache à on ne sait quel habitant de ghetto varsovien ou moscovite, qu'on voit très bien sous son caftan d'usurier ou de tondeur de chiens ; un type sans patrie, qui n'a jamais ni souffert, ni lutté pour les Français, dont il a dit qu'il les haïssait, en pleine Chambre !

Voici les défenseurs de cette mégère caparazonnée de triangles comme une mule de sonnaïles : Bonnevay, de la brigade des gaz ; Frot, le grand saigneur ; Cot, le simiesque ; Daladier, le corrompu d'abattoir ; Vincent-Auriol, cet Horatius Coclès pour classes pauvres ; Zay, ce louche insulteur de drapeau ; Valière la Croûte et Guernut la Douette.

Quelle triste équipe de pets de loup et de grotesques !

En avant, menant ce troupeau funambulesque et fantômal, valseur mondain pour danse macabre : Léon Blum !

Le tout, et en chœur, aboie à la mort des Ligues... ou à mon arrestation demandée au cours de la hurle de ces messieurs !

C'est bien : je continue et, plus que jamais, je publie et je signe au nom de la patrie qui est autrement à moi qu'à un Léon Blum, à moi, dont la famille a, depuis des générations, versé son sang dans la rue pour une République honnête et propre, ou sur les champs de bataille pour la nation en danger, qu'à cet échappé de ghetto, qui n'a même pas osé se battre en 1934 ; donc, plus que jamais je lui jette comme un coup de cravache en plein visage la déclaration que j'ai cent fois renouvelée et qui le torture de mâle rage.

Si jamais la Solidarité française, qui continuera à vivre malgré les francs-maçons, le Front populaire et les politiciens à mandibules, a le droit, un jour, d'imposer sa volonté, que l'on sache bien son désir de faire immédiatement œuvre de voirie.

C'est ainsi que si son service commence à huit heures du matin, à neuf heures, la franc-maçonnerie sera expulsée, l'Humanité suspendue, la Ligue des Droits de l'Homme dissoute, et à dix heures Léon Blum sera traduit en cour martiale pour trahison constante et intelligence avec les ennemis de la France.

Comme il y a une justice immanente, il sera condamné à Vincennes.

Comme il sera condamné, officier français, je sollicite l'honneur de commander le peloton d'exécution.

Une menace de mort, ça ?

Laissez-moi rire.

Quand on débarrasse ou qu'on aide à débarrasser un pays d'un fauve ou d'un malfaitre dangereux, on est cité à l'ordre du bien public et puis, presque toujours, on est remercié par une belle décoration, quand ce n'est pas par une bonne prime.

Quant à nous dissoudre, quant à nous faire taire, quant à nous faire peur, est-ce que tu nous as bien regardés, Léon ?

Nous sommes ici des Français de France.

Si tu comprends, ça va !

Si tu ne comprends pas, ça va quand même !

Jean Renaud.

(Solidarité française, 7 décembre 1935.)

FAIRE FACE

...Rien n'y fera. Le Léon Blum, dont la peur est comique depuis qu'il s'est aperçu que les arbres de Vincennes poussaient en forme de gibet ou de poteau d'exécution, *reste et restera pour nous l'ennemi public n° 1 dont la France sera, qu'il le veuille ou non, débarrassée comme on le fait d'un tas d'immondices ou d'un paquet de pourriture.*

Toute cette racaille, j'entends les meneurs qui, de ce vieux zouave de Cachin-les-Foies en passant par Vaillant-Couturier, l'ancien enfant de chœur, pour arriver à Paul Faure, qui dispute à Paul-Boncour le titre de « Madone des spleepings », toute cette racaille demande la dissolution des factieux.

De la S.F. en particulier.

Ils tremblent ; ils grelottent, verts de bile rentrée.

Chaque fois qu'on agite un fouet pour cingler leurs échine faites pour le bât, ils hurlent au seul geste de la menace.

Tous, Huma, Popu, Cot, Daladier, Herriot, Blum, sentent passer le vent du boulet.

Jean Renaud,

(Solidarité française, 8 février 1936.)

LA REPUBLIQUE JUDEO-MAÇONNE DES GANGSTERS

Je ne parle pas des Cot et autres Mistler pour arriver plus vite à celui qui mène le bal, au chef des marxistes dont on peut dire que son audace est faite de notre lâcheté ou de notre incapacité à nous unir et à vouloir, au gros numéro de la lanterne rouge S. F. I. O. : Léon Blum.

Voilà le Vrai de Vrai !

Voilà le responsable !

Regardez-le, celui-là, comme l'a écrit Suarez.

Regardez-le : de la tête qui est plate et longue à ses pieds qui ne le sont pas moins, *tout chez Blum pue l'Etranger.*

Il n'est ni Anglais, ni Allemand, ni Français : il est l'Etranger. Son destin est d'être le Destructeur.

Toute sa carrière s'est échafaudée sur des ruines financières, ruines économiques.

Il a démoralisé le pays avec son cynisme venimeux. Il joue sur le monde des salons interlopes et sur le prolétariat. Pour l'un il est un alibi ou une distraction, pour l'autre il est un espoir.

Pour la France, il est l'ennemi public N° 1.

Voilà l'homme dont les semelles laissent sur notre terre l'empreinte puante et grasse des ghettos d'où il est sorti. Et celui-là peut aller, venir, insulter les Français, leur jeter au visage qu'il les hait.

Celui-là peut calomnier Weygand, bafouer l'armée, se dresser contre la Sécurité de la Nation...

Pourquoi ?

Parce qu'il appartient à la Maffia judéo-maçonne et que c'est elle qui triomphe...

Jean Renaud.

(Brochure sur la Solidarité française, p. 21, 22.)

c) Francistes

BUCARD : REFAIRE LA PATRIE

...Et qu'on se dise bien que je ne rassemble pas ici des poules mouillées et des canards boiteux. Car notre intention n'est pas de nous faire casser la gueule, *mais bien de la casser aux autres*, c'est-à-dire aux chenapans, aux canailles et aux traîtres qui feront mourir la Patrie.

(Le Franciste, 7 octobre 1934.)

Les Francistes se vantent d'avoir été les premiers à désigner Léon Blum comme l'ennemi public numéro 1.

(Le Franciste, 11 novembre 1934.)

DEUX MOTS A BLUM

Et pour le grand soir de la 2^{ème} Révolution française — que prépare et que fera le Francisme — le Tribunal Suprême du Peuple saura distribuer des châtiments de choix, tels que la terreur n'a pas osé en faire subir aux salopards qui voulaient assassiner la 1^{re} République.

Bucard.

(Le Franciste, 13 janvier 1935.)

Mais il faut d'abord un redressement total à l'intérieur. Il faut que la France ait un gouvernement fort. Il faut que ce gouvernement fort détruise de fond en comble les partis communiste et socialiste. *Il faut abattre la presse immonde, bolchevique, Populaire et Humanité, il faut arrêter Blum, il faut arrêter Cachin, il faut les fu-*

siller : la sécurité de la Patrie l'exige ! (Vifs applaudissements).

Bucard.

(Discours à Bullier, 22 mars 1935.)

d) Jeunesses Patriotes

LES « CHAROGNARDS »

...Vous avez voulu profiter du désarroi de la Nation, vous comptiez sur ses rancœurs et ses haines pour vous porter au pouvoir suprême. Vous étiez cependant, vous aussi, des responsables de la misère française... aventuriers sans scrupules, vous étiez prêts à piller ce qui restait du patrimoine national...

Croyant que la France mourrait, vous guettiez son agonie, pour vous abattre sur son cadavre palpitant... comme des charognards !

...Les charrettes de la seconde Révolution française promèneront vos têtes hagardes à travers le peuple justicier !

J. Foinot.

(Le National, 17 mars 1934.)

LE FRONT POPULAIRE, C'EST LA GUERRE !

Nous n'en voulons pas !

Depuis quelques semaines, une manœuvre criminelle se précise.

Pour assouvir leur haine antifasciste et sous le prétexte de défendre la Société des Nations, socialistes, bolchevistes, et leurs alliés, unis au sein du Front populaire, veulent entraîner le pays dans une guerre avec l'Italie.

Le prétexte ? Une expédition coloniale.

La cause profonde ? Abattre Mussolini et le fascisme.

Le but inavoué ? Restaurer en Italie les Loges, y instaurer les Soviets.

Le résultat assuré ? Au lieu de quelques milliers de morts en Afrique, DES MILLIONS DE MORTS EN EUROPE !

Les sanctions, c'est la guerre. Les faux pacifistes le savent, mais avec rage ils la préparent.

NOUS NE VULONS PAS DE CETTE GUERRE DE PROPAGANDE !

La France a tout fait pour arbitrer le conflit.

Maintenant elle doit rester neutre.

Si M. Léon Blum et M. Cachin veulent la guerre, qu'ils y aillent, mais qu'il n'y envoient pas les autres.

(Affiche des Jeunesses patriotes, publiée par l'Action française du 26 septembre 1935.)

e) Croix de Feu

Nous devons être tous d'accord que le premier objectif à atteindre est de remettre l'ordre, prendre le commandement. Lorsque nos idées prendront le pouvoir, ce ne sera pas pour un homme politique ou pour un parti, mais pour éliminer les éléments de désordre.

Demain, après-demain, dans quinze jours, je peux vous donner l'ordre de mobilisation contre la révolution de MM. Blum, Daladier, Cachin et consorts.

Déclaration du colonel de la Rocque à Mouveaux.

(Echo de Paris, 8 juillet 1935.)

Je ne ferai pas un discours, je dirai tout rondement ce qui me passe par la tête. Le ministère, pour l'instant, peut dormir sur ses deux oreilles. (Mouvements divers.) Mais les autres, vous m'entendez bien, les autres peuvent prendre leur matricule. (Vifs applaudissements et rires.) L'heure approche. Vos camarades, dans les départements, guettent votre signal... On a dit que j'interdisais l'adhésion des camelots du roi. Je ne repousse pas ceux qui adhèreraient sincèrement à nos idées et exécuteraient mes ordres. Mais les autres, je les briserai impitoyablement !

Colonel de la Rocque.

(14 octobre 1935.)

Le Congrès radical, le pipart Herriot, je m'en f... Nous sommes prêts. Il fallait une organisation solide, nous l'avons. Les consignes sont passées, les chefs sont alertés. Pas de sacrifices inutiles. Il faudra verser le moins de sang possible (Mouvements divers). De l'énergie ! La France attend !

(Id., 5 novembre 1935.)

III. — LES EXCUSEURS

« CE QUE LES ELUS DE GAUCHE QUALIFIAIENT D'ATTENTAT... »

De son naturel, M. Léon Blum est un homme curieux. Tout aux vicissitudes de la réforme électorale et aux problèmes posés par le pacte franco-soviétique, il a complètement oublié les obsèques de M. Jacques Bainville. Il s'étonne de trouver à cette heure les trottoirs du boulevard Saint-Ger-

main encombrés d'une foule inattendue. Il met le nez à la portière.

M. Léon Blum est naturellement doté d'un physique ingrat, d'un sourire sarcastique et d'un air insolent. A deux mètres des militants et amis d'A. F., en deuil, son attitude prend une allure de provocation, car il est aussitôt reconnu. Malgré le recueillement de la foule, deux ou trois cris s'élèvent. « Voilà Blum !... Voilà Blum !... » Et, mal-

gré le respect dû à un mort, des dizaines et des dizaines d'hommes, reconnaissant le leader du Front populaire, ne peuvent contenir leur indignation, croyant à une provocation de sa part un tel jour en un tel lieu.

Les réactions de la foule sont insondables. En quelques minutes, la voiture est entourée, les vitres brisées, les portières ouvertes, et M. Blum, M. Monnet et sa femme fortement malmenés.

Quelques instants plus tard, des agents réussissent à dégager M. Léon Blum et ses amis, et ce fut sous cette garde imposante qu'il fut dirigé sur l'Hôtel-Dieu où il reçut les premiers soins *avec une sollicitude que n'imposait d'ailleurs pas la gravité de son état*, car ses contusions n'étaient que légères et il pouvait rejoindre son domicile quelque temps après.

(*L'Ami du Peuple*, 14 février 1936.)

Si les violences dont il fut victime sont inexcusables, M. Léon Blum, chef d'un parti de combat et de révolution, *n'était pas à sa place*, un jour de deuil, au milieu de la foule rassemblée de ses adversaires les plus irréductibles.

Sa présence, voulue ou non, avait des allures de provocation.

Je me demande vraiment, en écrivant ces lignes, ce qui peut être plus indécent, de l'agression en de pareilles circonstances ou de l'exploitation cynique que le Front populaire en prépare pour demain.

Eh ! quoi, Léon Blum, votre peau est-elle plus précieuse que la nôtre ? Est-elle sacrée, aux yeux d'une République que vous n'avez pas défendue contre l'envahisseur et que vous ne cessez de miner avec le concours de vos amis des Soviets ? La chose serait plaisante si elle ne paraissait odieuse.

Pierre Taittinger.

(*L'Ami du Peuple*, 14 février 1936.)

Quelle que soit l'antipathie que l'on éprouve pour la personne de M. Léon Blum, théoricien de la violence et des « vacances de la légalité », véritable provocateur qui, avant-hier encore, menaçait de lancer 15.000 ouvriers sur les étudiants du Quartier Latin, il faut blâmer hautement ces mineurs intolérables et répréhensibles cette attaque d'un homme sans défense par de nombreux assaillants.

Ceci dit, les circonstances de l'incident démontrent de la manière la plus claire qu'il n'y avait ni préméditation ni organisation.

...L'A. F. est certainement coupable d'entretenir systématiquement une psychose de violence et de haine chez ses adhérents, mais, en l'occurrence, les dirigeants ne portent pas de responsabilité directe. En exagérant la portée de l'événement, en faisant le point de départ d'une répression collective, on crée volontairement une agitation dont

il n'est pas possible encore de prévoir le développement.

Henri de Kérillis.

(*L'Echo de Paris*, 14 février 1936.)

Un administrateur de la Compagnie du Nord, un homme qui, à notre connaissance, n'est ni un membre, ni un sympathisant des groupes de droite : M. André Bourgeois, était à sa fenêtre, au premier étage de l'immeuble portant le numéro 100 du boulevard Saint-Germain. Il a été témoin de l'incident (1).

Or, siégeant hier à 4 heures dans un comité administratif composé de sept personnes, il y a donné cette précision :

D'après lui, d'après ce qu'il a vu et déclaré lui-même, l'homme qui occupait la voiture, et qu'il ne savait pas être M. Léon Blum, saluait dans la direction du cortège à la manière du Front commun, c'est-à-dire le poing tendu. *Si bien que c'est la vue de ce geste tout au moins malencontreux, qui aurait provoqué chez les assistants l'explosion de colère spontanée qui a abouti à la bousculade.*

Encore une fois, il s'agit d'un témoignage tout fortuit, désintéressé, mais qui, s'étant produit devant sept personnes, nous paraît difficilement contestable.

(*Le Jour*, 14 février 1936.)

M. Léon Blum a été victime, hier, d'une agression. On en lira plus loin le récit. L'état du leader socialiste ne causant pas d'inquiétude, il sied de ne pas dramatiser les choses. Mais nous tenons à dire qu'une telle attaque nous paraît inadmissible.

M. Blum a apporté dans la poursuite de sa politique une âpreté, parfois même une méchanceté, qui lui ont valu de nombreux adversaires. Le plus intransigeant de ceux-ci ne pourrait excuser ou défendre des actes comme celui d'hier.

La France est un pays de libres discussions. Ni la pensée ni la parole n'y sont muselées. C'est un bien précieux que cette liberté. Veillons à la préserver. Tout citoyen de chez nous doit pouvoir professer telles idées politiques qui lui plaisent sans courir le risque d'être rossé. Et puis, cette façon de se mettre à vingt contre un n'est pas française.

Assez de ces incidents. *Mais assez aussi de ces provocations.* M. Léon Blum parlait vendredi dernier d'un appel possible du Front populaire et « d'un premier contingent de dix ou quinze mille ouvriers descendus des faubourgs ou accourus de la banlieue ». Si nous regrettons que le député de Narbonne ait été malmené, nous espérons qu'il comprendra mieux désormais le danger d'un appel à la force brutale pour mater ceux qui pensent autrement que lui.

(*Le Journal*, 14 février 1936.)

(1) Le témoignage invoqué par le *Jour* a été rectifié par M. Bourgeois : il n'a rien vu, il a entendu des personnes qui lui ont dit qu'elles avaient vu...

IV. — L'INSTIGATEUR

Le Popolo d'Italia du 1^{er} février a publié, en première page, sous un titre gigantesque sur huit colonnes, un « Appel aux étudiants de toute l'Europe ». L'article, qui est dû à la plume de Mussolini lui-même, a été reproduit, le même jour, par tous les journaux de la péninsule.

APPEL DE MUSSOLINI AUX ETUDIANTS DE TOUTE L'EUROPE

L'Europe est en train de glisser sur le plan toujours plus incliné des sanctions au fond duquel est fatalement la guerre.

Il est temps de clover au mur de leur responsabilité les politicards assoiffés de sang. Ils préparent la plus épouvantable des conflagrations. Si les sanctions sont développées et si on donne partie gagnée à la pression satanique des impérialistes et des sectes sanguinaires, l'Europe marchera fatalement vers la plus injustifiée des guerres que l'humanité ait jamais vues. *Mais ce ne seront pas précisément les politicards qui se batront.* La mobilisation appellera la jeunesse, et avant tout la jeunesse universitaire. Ce seront les étudiants de Paris, de Bruxelles et des autres grandes villes européennes qui, avec les paysans, devront, depuis la première journée, depuis le premier signal de guerre, marcher vers la fournaise.

Les Blum variés préféreront prêcher la croisade sectaire des sièges habituels de l'habituelle gauche extrémiste, des Parlements habituels protégés encore une fois par les mitrailleuses.

Ce sont donc les politicards qu'il faut dénoncer, dès à présent, à cause du massacre qu'ils prétendent imposer à l'Europe.

Ce n'est pas l'Italie qui veut la guerre. Ceci est nettement établi. Mussolini, depuis la mémorable déclaration de Bolzano, précisa que l'Italie n'avait pas l'intention d'avoir une raison quelconque pour un conflit européen. La controverse éthiopienne était une question coloniale, lointaine et circonscrite. Elle devait rester ainsi. Rome s'empressait de respecter les intérêts impériaux britanniques et se déclarait disposée à conclure des accords avec Londres dans une atmosphère de loyauté et d'harmonie. Dans la manifestation historique du 2 octobre, le chef du gouvernement italien assumait « l'engagement sacré » d'éviter tout acte par lequel le conflit colonial pourrait prendre les caractéristiques d'un conflit européen.

Aucun homme d'honneur ne peut donc en bonne foi accuser l'Italie de responsabilité dans la guerre qui menace.

L'Italie veut la sécurité en Afrique, la paix en Europe.

Si les sanctions sont développées, si l'on marche vers la guerre, la jeunesse d'Europe doit savoir,

dès maintenant, de quel endroit vient la terrible responsabilité.

C'est pour cela que nous avons l'intention de lancer un cri d'alarme et un appel à la jeunesse universitaire d'Europe. *Ce sont les étudiants qui devraient marcher à l'avant-garde des bataillons dans les toutes premières heures du conflit, et cela pour défendre un chef d'esclavagistes africains. Ce sont les étudiants qui devraient, les premiers, et non les politicards sanguinaires, défier la mitraille et les gaz pour l'idéalisme sublime, très noble, humanitaire, genevois, d'empêcher que les fers du dernier esclavage africain ne soient mis en pièces et que les deux millions d'esclaves surchargés d'impôts par les négriers amhariques ne soient émancipés.*

C'est un mensonge que les sanctions contre une noble et généreuse nation européenne soient destinées à abrégier le conflit colonial. Elles le rendent plus aigu. Les viles fournitures de projectiles dum-dum aux sauvages amhariques le rendent plus cruel.

Que les sanctions signifient la paix en Europe, c'est une mystification de criminels. *C'est une tromperie méphistophélique de sectaires qui se promettent de bolcheviser le continent.*

L'embargo se terminera à un certain moment par le blocus et le blocus sera la guerre. Non pas une opération limitée de sécurité coloniale, mais la guerre d'extermination en Europe. La guerre dans les Alpes et sur les différents fleuves européens, la guerre qui sera une guerre de vengeance pour les sectes, et la dernière ruine pour le vieux continent.

Certains pensent qu'une guerre de plusieurs contre l'Italie peut être facile. Ils se trompent. L'Italie se défendra avec les ongles et avec les dents et déjà depuis un certain temps elle s'est préparée à faire front contre toute éventualité.

On dit qu'on ne peut donner une prime à l'agresseur. Mais qui est l'agresseur ?

De fait, les sanctionnistes donnent une prime avec des projectiles dum-dum aux sauvages déprédateurs abyssins, responsables de dizaines et de dizaines d'agressions contre les colonies italiennes, françaises et britanniques de l'Afrique orientale, responsables du massacre du fonctionnaire français Bernard et de son escorte dans l'année de grâce 1935, année genevoise, sociétaire et philo-éthiopienne !

La sentence de Genève est une fraude. Les juges furent soumis à des pressions et à des menaces. L'Assemblée et le Conseil, organes constitutionnels, ne purent fonctionner comme juges parce qu'on craignait la non-unanimité. Les comités variés auxquels on eut recours, sont des organismes non stipulés par le Pacte et par là inconstitutionnels.

L'Etat agresseur, enclin par sa constitution aux agressions, est l'Abyssinie, seulement l'Abyssinie et rien d'autre en dehors de l'Abyssinie.

Elle attaqua en 1886 les populations du Limmu, du Guma et du Ghera, en 1887 le Guraghie et l'émirat de Harrar, en 1889 le Combatta, en 1890 le 'Jianjere' et le pays des Leca-Galla, en 1893 le royaume de Uolamo, les Galla-Tulama et le Sidamo, en 1894 l'Imi et l'Ogaden, en 1897 le royaume de Ka-Fa, le Comso, le Burgi, le Jambo et le Ghimila, en 1899 les Galla-Borama, les Beni-Scianguï, le pays des Gunza et des Gubba, en 1900 les populations nilotiques du sud-ouest, près des lacs équatoriaux, en 1909 le sultanat de Teru, le sultanat du Biru et le sultanat de Aoussa, et enfin, précisément dans l'année genevoise 1935, le sultanat du Gimma.

Ces populations sont à l'heure actuelle pillées, accablées d'impôts, et à la gloire de Genève fournissent aujourd'hui de la chair humaine pour les marchands d'esclaves de l'intérieur de l'Éthiopie et au delà de la mer Rouge.

Il y a une « prime à l'agresseur » et elle est donnée par Genève aux sauvages abyssins. Cette dernière leur fournit des armes. La maison londonienne Eley Brothers fabrique pour eux des balles dum-dum, violant les lois internationales les plus sacrées. Pour eux la Croix-Rouge suédoise transporte des caisses de munitions avec la tromperie des emblèmes des hôpitaux. C'est l'Italie qui veut libérer les esclaves dans les zones asservies, du jong barbare du Choà, et c'est Genève qui défend les négriers.

L'opinion publique européenne peut légitimement demander si l'Italie est « Etat agresseur », elle qui libère 16.000 esclaves dans le Tigré, qui est attendue et demandée par les populations martyrisées et auprès de laquelle les hommes libérés prennent les armes.

On peut demander par quelles pressions impérialistes l'Éthiopie négrière est défendue à Genève et l'Égypte, pays de civilisation antique, est exclue de la S. D. N. On peut demander pourquoi on fournit des armes aux Abyssins coupeurs de têtes et pourquoi on emploie la mitrailleuse contre

les étudiants égyptiens dans la capitale même de leur Etat libre, souverain et indépendant.

On dit qu'il faut sauver l'indépendance d'un Etat. Mensonge ! Genève a déjà reconnu la nécessité de soumettre la barbare Éthiopie à un contrôle civil. La terre du Négus et des Ras, des fers, des chaînes et des commerces d'esclaves est déjà virtuellement sous mandat. L'unique controverse est d'établir si ce mandat doit être confié à l'Italie qui a des droits de priorité et de sang et en faveur de laquelle l'Angleterre et la France souscrivirent « des engagements d'honneur », ou si l'accapement total, odieux et illégitime, de tous les mandataires déjà pratiqué à Versailles doit ajouter un codicille final au sujet des terres du Négus avec la complicité de Genève et par la violation de tous les engagements de sang et d'honneur !

Voilà la controverse. *Voilà les nobles idéaux de justice pour lesquels l'Europe devrait être mise à feu et à sang.*

C'est pour éviter cette monstruosité que les étudiants d'Europe doivent se serrer étroitement dans une unité spirituelle au-dessus des politicards.

Pour la solidarité européenne, contre les incendiaires, contre les pétroliers, contre les impérialistes insatiables, contre les bolcheviks destructeurs, qui, pour la première fois entrés à Genève, préparent la catastrophe.

La jeunesse d'Europe doit couvrir d'ignominies des propagandistes sanguinaires qui voudraient condamner d'autres millions de jeunes, d'étudiants, de paysans, d'ouvriers, d'artisans à ne plus revoir le soleil.

Les diplomates annoncent à l'avance le super-sanctionnisme. *Les politicards agitent les torches incendiaires.* Au-dessus des intrigues diaboliques la jeunesse d'Europe peut jeter le pont de la compréhension et du salut. Les jeunes diront la parole définitive de condamnation contre l'ignominie des sanctions qui menacent de déchaîner en Europe la plus stupide, la plus fratricide et la plus catastrophique des conflagrations.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU L'

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.

Prix : 8 francs

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH

Un volume : 6 francs.

En vente dans nos bureaux : 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV^e, C. C. 218-25, Paris.

DU PANTHÉON A LA NATION

I. — APPEL DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Le Rassemblement populaire s'élève avec indignation contre la lâche agression dont a été victime Léon Blum et lui adresse, avec ses vœux de prompt et complet rétablissement, l'expression de sa vive et affectueuse sympathie.

Il prend acte avec satisfaction des fermes déclarations du chef du gouvernement et des mesures qui les ont suivies, en exprimant la volonté que ces mesures soient étendues à toutes les ligues factieuses qui, si elles ont changé de tactique, n'ont aucunement renoncé à leurs objectifs. Il était temps vraiment que fût dissoute l'association d'assassins qu'est en réalité l'Action française et poursuivis ceux qui, depuis de si longues années, font ouvertement et impunément appel à un coup de force dont ils savent que l'immense majorité du pays le repousse avec horreur, mais qu'ils tentent de réaliser en multipliant les révoltes contre la loi, les émeutes et les attentats contre les personnes.

En même temps, le Rassemblement populaire met en garde le gouvernement contre la trop longue patience dont il a fait preuve à l'égard de ceux qui s'acharnent, par tous les moyens, à entraver le fonctionnement normal de l'enseignement. Le gouvernement sait aujourd'hui, de source certaine, que les manifestations contre le cours de M. Jèze ont été concertées par les ligues factieuses qui, n'osant pas braver directement les lois récemment votées contre elles, ont concentré leurs efforts sur le Quartier Latin, où l'on a permis à l'une d'entre elles de se conduire en maîtresse.

Contre ce nouvel assaut des hommes du 6 février, il faut que le gouvernement procède sans faiblesse. Autant les étudiants sérieux sont dignes de toute la sympathie active du pays et doivent obtenir l'abrogation du décret-loi qui les a si durement et si injustement frappés, autant les trublions qui font de la Faculté de Droit et du Quartier Latin le théâtre de leurs exploits doivent recevoir le juste châtimement de leurs débordements. Le fait d'occuper nuitamment et de force une partie d'un édifice public est un scandale intolérable : l'on se demande si la puissance publique tolérerait qu'une centaine d'ouvriers s'introduisent dans la Banque de France et s'installent pour la nuit dans l'une de ses salles.

Le Rassemblement populaire demande que la liberté du haut enseignement soit sauvegardée et que la justice, égale pour tous, châtie tous les délits, fussent-ils commis par des jeunes gens qui ne peuvent même pas alléguer comme excuses le manque d'instruction et la pauvreté.

* * *

En réplique aux agressions fascistes, le Rassemblement populaire a décidé l'organisation d'une manifestation de masse qui aura lieu le dimanche 16 février, à 14 h. 30, de la place du Panthéon à la place de la Nation.

Le peuple de Paris, uni comme au 14 Juillet, marquera, par sa présence, sa volonté de garantir la vie des siens et de faire respecter les libertés démocratiques par l'application de la loi républicaine à toutes les formations fascistes.

Les rassemblements s'opéreront, à partir de 13 heures, sur la place du Panthéon et dans la rue d'Ulm. Toutes précisions seront communiquées dimanche matin, par la voie de la presse.

II. — LA MANIFESTATION

Place du Panthéon, le drapeau sale de la Faculté de Droit était roulé au plus juste, entre les hauts piliers du porche, maculés par les oiseaux des corniches.

Qui écrivit, un jour, que la principale beauté du Panthéon, ce dôme jeté dans les airs, était d'avoir Paris à ses pieds ?

La principale beauté du Panthéon était, hier, d'être entouré par le peuple de Paris...

A 14 h. 30, rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue Cujas, des hommes, dont certains étaient de grands hommes, se prirent par le bras. Le cortège allait descendre le faubourg, que les pèlerins, aux premiers âges de Paris, remontaient, en marche vers Compostelle.

Ce cortège allait à la Nation, *via* la Bastille. Du Panthéon à la Nation, il ne faisait qu'une seule halte : celle de la révolution.

Basch et Langevin étaient en tête. La coulée de l'énorme foule commença. Pour voir ce départ de leurs propres yeux, des centaines de Parisiens occupaient les trottoirs. Un ouvrier avait la main tranquillement posée sur la flamme de pierre d'un des flambeaux de la Faculté de Droit.

Personne aux fenêtres de Louis-le-Grand. Mais le vieux drapeau tricolore du lycée n'était pas replié et le soleil passait au travers, comme la manifestation elle-même au travers du vieux quartier. Un peu plus bas, sur les trottoirs, on applaudissait. Aux fenêtres, on regardait le mouvement qui

naissait et qui, prenant à chaque minute plus d'ampleur, ne devait pas même cesser avec la nuit. On le regardait, le poing au menton ou la main au-dessus des yeux, ou les bras croisés. On le regardait sans mot dire. C'était, pour la première fois, le peuple qui, dans ce quartier, parlait.

Le boulevard Saint-Germain, du côté du boulevard Saint-Michel, était barré par un double cordon de gardes mobiles. Les petites maîtres ordinaires de l'endroit, massés derrière leurs protecteurs casqués, entreprirent à un moment de siffler, puis ils entonnèrent la *Marseillaise*, sans se douter que la *Marseillaise* est depuis peu revenue de ses erreurs de vieillesse.

Elle ne renie plus sa jeunesse orageuse et aussitôt le « Front populaire » la reprit au vol...

Les maisons du faubourg Saint-Germain étaient de mauvaise humeur, pareille à des visages fermés. Derrière certaines fenêtres, des surveillances étaient organisées. Elles n'eurent pas, durant plusieurs heures, le loisir de se relâcher.

Mais, au pied de ces maisons, sur plusieurs rangs, on applaudissait. A la place Maubert, le professeur Rivet rejoignit le groupe de tête... Il y avait des gens qui soulevaient leur chapeau, sans rien dire... Ils étaient venus là, seuls, ignorant leurs voisins de trottoir. Ils n'étaient pas évidemment habitués à extérioriser leur conviction. Mais, silencieux, ils saluaient ou levaient, peut-être pour la première fois de leur vie, le poing.

A sa fenêtre, à l'angle de la rue de Pontoise et du boulevard, une jeune femme avait déployé sur la barre d'appui, un tapis écarlate. On l'applaudit. Alors, elle se risqua. Elle prit le tapis et l'agita, en rougissant...

Le pont Sully et ses abords avaient été pris d'assaut. Jusque sur les arbres et sur les candélabres, on applaudissait. « Vive Monnet ! ». On criait aussi « Vive Blum ! » comme si le blessé avait été là. Le soleil qui avait disparu, apparut de nouveau, en même temps que le génie de la Bastille, là-bas, au fond du boulevard Henri-IV, au-dessus de la multitude qui y attendait le cortège.

La plaque rouge du « Sens interdit », rue Saint-Louis-en-l'Île, tremblait, prise dans la foule qui battait les murs de l'hôtel Lambert... Dans l'ombre d'une lucarne du vieil hôtel deux mains tenaient une lorgnette, dirigée vers le pont. L'*Internationale* qui s'était accordé un moment de repos, reprit. Les mains et la lorgnette battirent en retraite, dans les profondeurs de la pièce...

Comment le cortège pourrait-il pénétrer dans la foule boulevard Henri-IV ? Le problème fut bientôt résolu. Ce fut l'*Internationale* qui lui fraya un chemin. La foule, — par quel miracle ? — réussit à s'effacer devant le chant qui lui parvenait avec une force sans cesse accrue. Elle se rangea spontanément des deux côtés du boulevard. Et le cortège splendide put entrer, sous la voûte complaisante des platanes dépouillés...

Comme on allait atteindre la Bastille, la *Marseil-*

laise éclata. Les pierres s'étaient-elles mises soudain à rêver tout haut ?

« Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons ! »

La place était submergée. L'étoile au front, le génie de la Bastille, plus jeune que jamais, devenait le premier citoyen de France...

Alors, on entra dans le faubourg Saint-Antoine. Au faite des maisons, des mains se mirent à battre sur le ciel, tandis que les chants révolutionnaires envahissaient la rue. L'écho, dans le faubourg, est plus sonore que nulle part ailleurs.

« Dansons la Carmagnole... »

Les murs renvoyaient les mots et les notes avec une maîtrise d'habitues. De toutes ses fenêtres, le faubourg se penchait sur le cortège, comme il se serait penché sur la naissance d'un nouvel enfant de son sang.

Baudin revit tous ceux qui, sept mois plus tôt, l'avaient pris comme témoin de leur serment. C'étaient les mêmes, plus nombreux encore peut-être.

A l'angle de la rue Charles-Baudelaire, quelqu'un, d'un étage, lit soudain, comme pris de folie, le salut fasciste. Il y eut comme un précipité de huées, tandis qu'un peu plus bas, on faisait une ovation à une mère de famille qui avait confectionné, pour sa fenêtre, un drapeau tricolore fait d'une couverture rouge, d'un drap blanc et d'un tablier bleu sur lequel de petits enfants sages étaient appuyés.

Le soir venait. La République se montrait, là-bas, à l'extrémité de cette voie triomphale de la liberté sur les trottoirs de laquelle, en rangs profonds, ne se montraient que des hommes et des femmes souriants, heureux, fiers de ceux qui passaient, comme ceux qui passaient étaient fiers d'eux.

Au carrefour Reuilly, les acclamations redoublèrent :

— Vive Langevin ! Vive Rivet !

De son pas sûr, irrésistible, le cortège allait bientôt atteindre la Nation. Il était cinq heures.

Comme la Bastille, la Nation n'était plus qu'un énorme tremplin, où Paris, dans la sécurité d'un jour magnifique, allait se donner à lui-même le spectacle de sa force.

Les parlementaires, les membres du Comité directeur du Rassemblement populaire vinrent se placer dans un kiosque d'où ils devaient, des heures durant, assister au défilé de tout un peuple.

Deux des ouvriers qui ont sauvé la vie de Léon Blum étaient, eux aussi, dans le kiosque. On leur avait demandé de venir là. Ils n'y seraient jamais montés seuls.

Georges Monnet les embrassa.

Durant dix minutes, ils regardèrent passer le cortège.

Puis ils partirent. Ils étaient trop émus. Ils pleuraient.

GERMAINE DECARIS.

(L'Œuvre, 17 février 1935.)

LIBRES OPINIONS

L'AFFAIRE ALIKER

Par Mme Magdeleine PAZ

Je viens de classer minutieusement la documentation que je possède sur cette affaire, et voici qu'ayant déposé, relevé, collationné, recoupé, annoté, me trouvant au milieu du drame, portée par son flot trouble et noir, je suis saisie d'une impression qui est bien celle du recul.

Ce que j'ai à écrire relève du scénario de film. Les matériaux qui composent la tragédie que je vais exposer ont comme une tendance naturelle à se grouper sous un titre grossier de mélodrame : « De la boue, de l'or, et du sang ». Je voudrais relater sobrement des faits éloquentes par eux-mêmes, m'en tenir à l'exactitude, à la fidélité, à la rigueur, mais la trace des faits, sèchement alignée sur les fiches que je viens d'établir, compose une réalité aux reliefs si aigus et si colorés, que l'imagination la plus dévergondée ne saurait l'égalier.

C'est que la tragédie s'est déroulée aux colonies. Dans nos pays d'Europe, les mobiles subsistent, qui aboutissent à susciter le scandale et le crime. Mais une sorte de voile vient recouvrir les plus sombres iniquités. Le souci majeur des bandits d'envergure est ici de sauver la face, de se soumettre en apparence à une vieille règle du jeu. Là-bas, le cynisme n'a plus de bornes, les appétits n'ont aucun frein, l'assurance de l'impunité donne à la main du criminel une audace tranquille.

Sans aucune ironie — car l'ironie n'est pas de mise devant certains événements — je propose qu'on épingle, aux glorieux récits des fêtes du Tricentenaire des Antilles, celui de l'affaire Alikér. Non point par amour des contrastes : par souci de la vérité. Et pour prémunir mes lecteurs contre toute velléité d'étonnement, je leur demande de se répéter, autant de fois qu'il le faudra, au cours de mon récit : « Ceci se passe aux colonies ».

Pour commencer, il faut tout d'abord mettre en place le motif principal, celui qui retient tous les fils, et d'où rayonnent tous les faits, jusqu'aux plus menus épisodes. Ce motif est une figure d'homme.

Figure qui devrait tenter un romancier, car sur ses traits insignifiants, le masque de la puissance est accroché. Rapprochement singulier. L'homme est vulgaire, quasiment illettré, le caractère se rassemble autour d'une seule dominante : absence absolue de scrupules. Mais — « ceci se passe aux colonies » — nous sommes à la Martinique, l'homme n'en règne pas moins sur l'île tout entière, c'est lui qui fait, défait les gouverneurs, lui

qui distribue à son gré les sièges de députés et de sénateurs, achète les consciences, tient dans sa main fonctionnaires et magistrats, trouble le cours de la justice, dispose du pain et de l'avenir d'une part de la population, et, s'il le juge nécessaire, de la vie et de la mort des citoyens rebelles à sa loi.

Le nom du personnage ? Eugène Aubéry.

Fils de planteur-distillateur, déshérité par son père, mais s'étant débrouillé pour récupérer par la suite sa part d'héritage, habile à faire « suer le nègre », et grand profiteuse de la guerre, ce grand « rhumier » est aujourd'hui l'un des membres les plus puissants du *Syndicat des Usiniers* (qui groupe les douze ou quinze familles détentrices des richesses de la Martinique) ; son usine de Lareinty lui rapporte bon an mal an dix à douze millions, il vit fastueusement dans son château de Croix-Rivail.

Quelques exemples montreront sa puissance en plein exercice :

En 1932, c'est lui qui patronne et subventionne la candidature de M. Lémery au siège de sénateur. Les partisans de M. Lémery furent payés à guichets ouverts, rue Gallieni, chez M. Nays, et l'élection coûta, dit-on, deux millions à M. Aubéry.

Les élections au Conseil Général sont marquées par la manière forte. Meurtre du Directeur de l'usine de Lareinty, M. Cassins de Linval, quatorze personnes blessées. Meurtre des Conseillers Généraux Zizine et des Etages (1925). Meurtre du Colonel Coppens, tué en représailles. Non seulement la rumeur publique accuse Aubéry, mais Frossard, envoyé par *Paris-Soir*, désigne le Gouverneur Richard et Aubéry comme les instigateurs des meurtres récents. Le Gouverneur Richard devait d'ailleurs finir sous les balles du jeune des Etages, qui, pour venger son père, tira sur lui ; Richard mourra, quelques années plus tard, dans un château du Var, à lui offert par Aubéry.

En février 1934, la réduction des salaires ayant provoqué une grève, le Gouverneur Alfassa, qui refuse de faire tirer sur les manifestants ouvriers, ne tarde pas à être rappelé.

En 1930, les usiniers, soucieux de faire monter le prix du sucre, décident de procéder à un lock-out. Ils jettent sans vergogne vingt cinq mille ouvriers sur le pavé. La hausse voulue par les spéculateurs se produit dans la proportion de 280 fr. (prix en Europe) à 400 fr. (prix à la Martinique). Comme la population s'émeut, un magistrat, le Procureur Général Marchal, annonce des mesures contre les spéculateurs ; le Parquet s'aperçoit en

*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

outre que la comptabilité des usiniers laisse quelque peu à désirer. Les usiniers ne sont pas sans savoir que le fils Marchal, Lucien, éternel « recalé » au baccalauréat, donne à son père les plus graves soucis. Le jeune homme est alors nanti d'un emploi ; en guise de don de joyeux avènement, la bagatelle de 50.000 francs lui est offerte à titre de commission. Le Procureur Marchal, aussitôt, de renoncer aux mesures annoncées et de fermer les yeux sur les comptabilités déficientes.

Mais il faut en venir sans tarder à l'affaire la plus importante, celle où la boue va bientôt se tinter de sang.

En octobre 1919, M. Eugène Aubéry était nommé administrateur de la Société Anonyme de l'Usine Lareinty. A l'origine, le capital de cette Société se trouvait divisé en 60 actions, toutes nominatives. M. Aubéry entreprit de devenir l'unique propriétaire de cette Société, dont lui seul connaissait les bénéfices (13 millions pour 1923). Tandis que, pour tenir les propriétaires d'actions dans l'ignorance de la marche de la Société, il ne convoquait aucune assemblée générale, méthodiquement, il rachetait en sous-main les actions encore disponibles, et les faisait transférer au nom de sa femme. En 1924, il avait ainsi acquis les dernières actions, et il ne lui restait qu'à provoquer la dissolution de la Société. Le 14 novembre 1924, le *Journal Officiel de la Martinique* publiait l'annonce de la dissolution et de la liquidation de la Société. L'affaire était « dans le sac ». Restait seulement à acquitter les droits. Pour qu'ils fussent moins élevés, M. Aubéry avait déclaré la valeur de l'actif de la Société (usine et plantations) pour la somme dérisoire de 7.500.000 fr. Ce chiffre apparut nettement insuffisant au fisc. Un inspecteur de l'Enregistrement réclama la production des bilans durant les dernières années d'exploitation. M. Aubéry refusa. D'office, l'Enregistrement estima la valeur de l'usine à trente millions et réclama à M. Aubéry les droits afférents à la liquidation, basée sur ce chiffre, plus les droits fraudés. Le total s'élevait à un peu plus de six millions. C'est alors que M. Lémery s'emploie à faire traîner les choses en longueur. Cependant, le 15 octobre 1929, M. et Mme Aubéry sont condamnés à rembourser huit millions au fisc. Ils font appel.

Le 9 avril 1930, sur un rapport du Conseiller Plassiart, le jugement de condamnation est infirmé.

Le 15 décembre 1930, par l'organe du Gouverneur Gerbinis, la Colonie se pourvoit en cassation.

Entre temps (le 16 octobre) M. Lémery a été pourvu de son siège de sénateur, grâce aux largesses de M. Aubéry. Il ne va pas tarder à signaler son zèle. Le 20 décembre, en effet, M^e Labbé, avocat à la Cour de Cassation, Avocat du Ministère des Colonies et chargé des intérêts de la Martinique, reçoit l'ordre de se désister.

L'affaire se serait terminée là, comme tant d'autres affaires Aubéry, opportunément enterrées dans l'ombre et le silence, si les vicissitudes de la lutte entre capitalistes n'opposaient un furieux ri-

val au Seigneur de la Croix-Rivail. Ce rival est un usinier qu'Aubéry a ruiné, M. Emmanuel de Lacoste. Pour se venger, il lui suffira de parler.

Le 6 mai 1933, il porte plainte contre son ex-ami. La plainte expose qu'il a remis lui-même au Conseiller Plassiart (sur le rapport duquel, nous l'avons indiqué, le jugement de condamnation avait été infirmé) un chèque de deux cents mille francs, dont Aubéry, en retour, l'a couvert par une traite.

La plainte met également en cause M. Georges Petit, Directeur de l'Enregistrement à la Martinique, qui, à l'époque du procès en appel, exerce alors par interim la fonction de Conseiller à la Cour. De même, elle met en cause M. Limay, Président de la Cour d'Appel, ainsi que le Conseiller Ravailé, qui, l'avant-veille du jugement, a gagné cent mille francs au poker chez M. Aubéry.

A la plainte de M. de Lacoste sont annexées : la photographie du chèque Plassiart, celle de la traite en couverture, celle du projet de l'arrêt qui donna gain de cause à Aubéry contre l'Enregistrement, projet revu et corrigé de la main de l'agent supérieur de l'Enregistrement qu'est M. Georges Petit.

Le scandale va-t-il, une fois de plus, fermenter en vase clos ? Devant l'impunité dont jouit le tout puissant rhumier, en face de la complicité et de la carence des autorités responsables, ne se trouvera-t-il donc personne pour en appeler à la seule puissance capable encore de faire œuvre de redressement : à l'opinion publique ?

Dans la population, on murmure, on s'indigne, à voix chuchotées. Mais pour oser attaquer de front un adversaire de cette taille, il faut avoir l'âme d'un héros, l'audace insensée d'un David. Il faut pouvoir mettre dans la balance, ici, le souci de la vérité, le sens impérieux du devoir, la soif de la justice, et, sur l'autre plateau, la ruine certaine, la mort probable.

Eh bien, il s'est trouvé un homme pour préférer l'apaisement de sa conscience à la ruine et à la mort. Cet homme avait un nom qui devient désormais synonyme de probité, symbole de courage, un nom qui est déjà l'honneur du journalisme, ce nom, je l'écris en me recueillant : c'est celui d'André Alier.

Né au Lamentin le 10 février 1894, dans une famille fort nombreuse, élevé chez les Pères, il exerce la profession d'employé de commerce lorsque la guerre éclate. Il s'engage. La citation que voici, datée du 17 février 1917, donne une idée de sa conduite au front :

« Modèle parfait de dévouement et de courage, toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses, au cours desquelles il entraîne ses hommes par son allant et son grand mépris du danger. »

Cette période coïncide avec le plein épanouissement intellectuel et moral du jeune homme. Il jette sur le monde le regard ardent de ses yeux noirs ; en même temps qu'il agit, il observe et s'instruit ; un feu s'allume en lui, que rien jamais ne pourra éteindre : c'est la passion de la justice.

De retour à la colonie, aidé du Professeur Mon-

nerot et du Docteur Linval, il fonde le groupe Jean-Jaurès et le journal *Justice*.

Que dire encore de lui ? Personnellement, c'est un homme heureux. Il s'est uni à la compagne de son choix, deux bambins adorables sont la douce joie de son foyer. Ses frères, Emmanuel, Ernest, Marcel, Pierre, lui sont tendrement attachés ; ce sont, comme lui, des hommes qui ont, de l'honneur, le sentiment le plus vif et l'idée la plus haute, de beaux et nobles caractères (1).

Au moment où il se décide à se lancer dans une bataille plus dangereuse encore que celles qu'il a menées au front, impossible d'imaginer contraste plus frappant que celui qui différencie les deux hommes qui vont se trouver aux prises.

Eugène Aubéry est tout, Alikér, rien. Aubéry dispose de millions, il fait la loi dans l'île, sa puissance rayonne jusqu'en France, les plus hauts personnages sont à sa dévotion. André Alikér, qui exploite à Fort-de-France un modeste bazar, n'a que son travail pour faire vivre sa femme et ses enfants. Aubéry est le type achevé du César de plantation ; toutes les formes de domination, de violence, de truquage et de corruption lui sont familières. Alikér, lui, n'a pas d'autre arme que sa conscience de citoyen, sa plume de journaliste intègre. Et, pour comble, il est noir. Il faut avoir vécu aux colonies pour se faire une idée du courage qu'il faut à un homme de couleur — eut-il cent fois, mille fois raison — pour se mesurer à un blanc, fût-ce le plus déchu et le plus faible de la race.

Faute de connaître ce rapport, jamais on ne pourra apprécier la superbe mérite de l'action d'Alikér. Ce qui est, en France, courage, atteint là-bas à l'héroïsme. Seul, pauvre, désarmé, sachant qu'il allait à sa perte, il osa porter le fer rouge dans la plaie purulente que son pays portait au flanc. Saluons cet homme bien bas.

Voilà donc André Alikér menant campagne contre les exploiters et les maîtres de l'île ; les sucriers et les rhumiers. Ses ennemis, bientôt, ne se comptent plus.

La plainte d'Emmanuel de Lacoste circule, sous forme de brochure. Alikér porte le document à la connaissance du public. Il ne tardera pas à voir que, par tous les moyens, on cherche à se débarrasser de lui.

En juin 1933, il dénonce la fraude d'Aubéry. Si Aubéry s'inquiète un peu (car le journal connaît un succès redoutable, et la campagne un retentissement certain), la seule vue de son carnet de chèques suffit cependant à le rassurer. Voilà qui a maté déjà bien des consciences et cousu bien des lèvres. Pourquoi ce diable d'Alikér serait-il fait d'une autre pâte que les autres ?

Le 6 juillet, il envoie chez le journaliste un émissaire particulièrement qualifié pour porter la bonne parole : son gendre, M. de Lavigne Sainte-

Suzanne. Dans le numéro de *Justice* du 18 juillet, Alikér relate le fait :

« Le gendre d'Eugène, acheteur des délégués sénatoriaux, est venu à mon magasin le jeudi 6 juillet, et me demanda de ne pas donner de publicité à la plainte de Lacoste. La politesse m'a empêché de lui faire la réponse juste, mais je lui ai dit qu'avec ces documents, on saura en fin de compte qui a organisé les assassinats de Morne-Pitault, Ducos, Diamant, Ajoupa-Bouillon, et l'affaire de la S. G. D. M. Il a été très loin, en me disant que son beau-père est très large et reconnaissant. Il est revenu le vendredi 7, et je lui ai fait entendre qu'il ne faut pas nous juger d'après certains Martiniquais. »

On peut penser que l'émissaire, de retour auprès du beau-père, fut accueilli par une stupeur mêlée de colère. C'était bien la première fois qu'un marché de ce genre n'arrivait pas à se conclure. Et qu'un « sale nègre » eût pu mettre en échec un Aubéry !

Fort heureusement, on n'était pas à cours de moyens de coercition. Le 17 juillet, l'Imprimerie Coopérative coupait les crédits de *Justice* et refusait d'imprimer le journal. Le mal, ainsi, était tranché à sa racine.

Sur ces entrefaites, Aubéry est appelé d'urgence à Paris. « Présence indispensable » lui télégraphie Lémercy. Il part, lesté d'un viatique sonnant et trébuchant : six millions et demi. De Paris, ayant fort congrûment distribué la précieuse manne, il rassure les siens par dépêche : « Tout va bien ».

Et il revient, en août, à Fort-de-France. Où tout ne va pas tout à fait bien. Ce diable d'Alikér s'obstine. Il s'agit de toute évidence, d'être plus obstiné que lui, et d'y mettre le prix. Nouvelle offre du gendre d'Aubéry, cette fois, par personne interposée. Nouveau refus. Il faut donc faire appel à d'autres arguments et employer d'autres moyens.

Le 6 novembre, étant au cirque avec sa femme et ses enfants, Alikér est l'objet d'une agression violente. L'un de ses agresseurs est un employé d'Aubéry. Un autre, nommée Maugée, qui justement est employé à l'exploitation de l'habitation « Fonds Bourlet », le traite de « sale nègre » et lui dit : « Il y a longtemps qu'on a besoin de vous (en d'autres termes : qu'on vous « cherche ») ».

Alikér porte plainte, certificat médical à l'appui. Le Parquet ne donne pas suite.

Les choses, pourtant, vont se précipiter.

Le 30 décembre, le gendre d'Aubéry rencontre Alikér. Emmanuel l'arrête, et le prie de conseiller André de cesser la campagne qu'il mène contre son beau-père.

Le 1^{er} janvier 1934, à la tombée de la nuit, Alikér est brusquement assailli par trois hommes qui le saisissent par derrière, le renversent, le croisent les bras derrière le dos, le bâillonnent, l'emportent, le déposent dans une barque, et, à un kilomètre du rivage, le jettent par-dessus bord.

Par bonheur, Alikér est doué d'une grande force musculaire et il est bon nageur. Il parvient à se défaire de son bâillon et à regagner le rivage. Il se dirige vers le lieu dit « Croix-Mission » où il prend

(1) Eyraud, l'un des frères Alikér, est décédé des suites d'une opération chirurgicale, laissant cinq enfants auxquels les autres frères viennent en aide.

une voiture appartenant à Darcy-Moffat et conduite par lui, et se fait mener chez lui. Il met sa femme au courant de son aventure, et en compagnie de l'oncle de celle-ci, se rend au commissariat de police pour y faire une déclaration. Ses vêtements trempés attestent la véracité de ce qu'il dit. Il dépose une plainte et demande la permission de porter une arme.

Le 3 janvier, en dépit d'une démarche du docteur Linval, le permis de port d'arme est refusé à Alikér.

Il sent le danger le cerner. Le 6 janvier, il écrit à son frère : « Après l'attentat du jour de l'An, je suis convaincu qu'Aubéry a mis ma tête à prix. »

« ... Cette lettre, écrit René Maran qui a eu l'occasion de la lire, rendait un son d'une singulière grandeur. Désintéressée et sereine, on la sentait aussi comme déjà détachée des choses de ce monde. Prêt à mourir pour une cause qu'il savait juste, avec fermeté mais sans haine, André Alikér y désignait nommément, avant de prendre congé des siens pour toujours, les hautes personnalités qui s'acharnaient à sa perte, et dont il semble être de notoriété publique, dans l'ensemble de la population martiniquaise, qu'elles ne laissent pas d'être pour quelque chose dans sa mort. »

Le 7 janvier, M. de Lavigne fait une suprême tentative auprès d'un parent d'Alikér, M. Volny. La proposition est ainsi conçue : Contre disparition de Justice (qui a osé reparaitre), une somme d'argent. En outre, promesse de la remise d'une condamnation infligée au journaliste, pour « délit de presse », parce qu'à la suite de la première agression du 6 novembre, il s'est permis d'informer ses lecteurs de l'incident, et d'indiquer Aubéry comme instigateur de l'agression.

La proposition est repoussée avec la même intransigeance que les autres. Cette fois, Alikér venait de signer son arrêt de mort.

Le 9 janvier, Alikér annonce à sa belle-sœur, la femme d'Emmanuel, que quelqu'un lui a promis de lui montrer ses agresseurs du 1^{er} janvier et qu'il attend confirmation.

Le 12 janvier 1934, vers 6 h. 30 du matin, un jeune garçon de quatorze ans, nommé Homand, se heurte à une étrange épave que les flots viennent d'apporter sur la plage de Fonds-Bourlet (commune de Case-Pilote). Il alerte son père, qui fait signe à son tour au directeur d'une distillerie voisine, M. Durieu.

Le cadavre — car c'est un cadavre — est amené à terre avec le concours de trois hommes.

Un peu plus tard, le maréchal des logis Sitterlin, de la gendarmerie de Case-Pilote, rédigeait son procès-verbal :

« Une corde à trois torons, et d'une épaisseur de trois à quatre millimètres entoure le cou. Nous constatons qu'elle est attachée au moyen d'un nœud coulant. Une deuxième corde, très du cou, est effilochée sur sept à huit centimètres de longueur. La victime est solidement attachée par les bras à hauteur des biceps. Les deux bras ont été attachés à l'arrière du dos et à hauteur des deux pointes des omoplates. Deux cordes contournant

les deux bras maintiennent ceux-ci en arrière du corps. Trois autres cordes font le tour du corps de la victime à hauteur de l'épigastre. Les deux cordes, dont l'une encercle le cou, l'autre étant effilochée, descendent le long de la poitrine, pour venir rejoindre perpendiculairement les trois autres cordes qui contournent le corps horizontalement. Ces deux cordes sont attachées aux trois autres par un nœud marin. Elles descendent le long du corps en son milieu pour venir attacher les deux pieds à la hauteur des mollets. (Ici, il ne nous est pas possible de déterminer la nature des nœuds). Au bout d'un nœud, sur le mollet droit, nous relevons l'extrémité des deux cordes. »

Quant à l'état même du cadavre, le médecin chargé de l'autopsie consignera ses constatations de la façon suivante :

« Les paupières des deux yeux sont adématisées avec ecchymoses très nettes ; une incision verticale faite au milieu de l'arcade sourcilière montre, au niveau de la paupière supérieure gauche, un petit hématome sous-cutané de un centimètre et demi de diamètre. Même constatation à droite. En somme, les deux yeux ont été pochés par un coup de poing ou tout autre instrument large et mou. Les globes oculaires sont congestionnés... »

Avant de se rendre à Fonds-Bourlet, le brigadier de gendarmerie a téléphoné au procureur de la République qui informe à son tour le procureur général. Quelques instants plus tard, on voit deux autos stationner devant la maison du procureur général : celle de M. de Lavigne, genre d'Aubéry, et celle de M. Maitrot, genre du gouverneur Gerbinis, et chef de son secrétariat. Un ordre est alors transmis au brigadier : « Fouillez la victime. »

Pour fouiller la victime, il faut, avant l'arrivée du juge d'instruction, couper les cordes qui lient son corps.

N'ayant pas bien compris ce que, sans doute, on attend de lui, le gendarme se contente de couper les liens qui entourent la poitrine et laisse intacts ceux qui retiennent les bras en arrière. Ainsi, la preuve demeure, de l'assassinat. Au surplus, il n'est pas besoin d'interroger les papiers qui se trouvent dans les poches de la victime, elle est facilement reconnaissable : c'est André Alikér. Chacun sait qu'Alikér s'est fait des ennemis mortels.

À la vue des cordes qui subsistent, le procureur général manifeste son mécontentement. Et ce mécontentement s'accroît en face du photographe, amené par le juge d'instruction.

En dépit de toute évidence, on travaille à donner le change, et à accréditer les versions les plus fausses et les plus diverses.

Alikér se serait suicidé, parce qu'il faisait de mauvaises affaires. Commis à l'examen de ses livres, un liquidateur judiciaire, M. Migerel père, aura beau démontrer, dans son rapport, que la situation d'Alikér était saine, que seul, le refus de crédit opposé par l'imprimerie, à l'instigation des banques (obéissant elles-mêmes à un mot d'or-

dre supérieur) commençait à la compromettre, la version n'en circulerait pas moins.

De même qu'on refusera de tenir compte de l'affirmation de Mme Alikier, indiquant qu'Aubéry avait offert cent mille francs à son mari, on insinuera en même temps que la victime pouvait avoir une liaison, ou même se livrait à la drogue.

Une autre anomalie va se produire dans cette affaire où seule la loyauté et l'honnêteté font étrange figure, c'est la ténacité, c'est la droiture témoignées par M. Duchemin, le juge d'instruction.

Celui-ci découvre bientôt que, le 11 janvier, jour du crime, un charpentier, René Wroust, a vu vers 14 h. 30, une auto dont trois stores étaient baissés, rouler à toute allure en direction de Fonds-Bourlet. Alikier, qui semblait prostré, se trouvait au fond de la voiture. L'impression qu'en reçoit le jeune homme est si vive qu'il prend le numéro de la voiture. Ce qui permet d'en retrouver le chauffeur et le propriétaire.

Hommes de couleur, tous deux sont des sujets anglais. Le chauffeur est un nommé Herbert Melon. Le second, inscrit au registre de commerce, grâce à de faux papiers, sous le nom de Darcy-Moffat, s'appelle en réalité Cephinis. Il est tailleur et loueur de voitures. Il a été deux fois condamné aux travaux forcés à Sainte-Lucie pour vol, recel, et agression, condamné à la Martinique pour coups et blessures, il se livre notoirement aux pires trafics, notamment à la contrebande d'armes.

Le prétendu Darcy-Moffat était l'homme assis au volant de l'auto que héra Alikier, le 1^{er} janvier, lorsqu'il sortit indemne du premier attentat. Si l'on rapproche ce fait (d'ailleurs étrange, que faisait-il là ?) du refus d'enquête pour tentative d'assassinat qui suivit l'attentat du 1^{er} janvier, on entrevoit la gravité de la responsabilité encourue par les magistrats.

Malgré toutes les entraves qui lui sont imposées, M. Duchemin poursuit soigneusement son enquête. Et il arrive à obtenir certaines précisions bien utiles.

Une nommée Aurélie, employée de Darcy-Moffat, affirme avoir vu Alikier venir deux fois chez son patron, le 10 ou le 11 janvier, et dire : « Je veux voir sans être vu. »

Une autre employée de Darcy-Moffat, nommée Jacquens, corrobore ses dires. D'après ces deux dépositions, et par d'autres indices, il semble bien que Darcy-Moffat aurait promis à Alikier de lui montrer ses agresseurs du 1^{er} janvier, et l'aurait ainsi attiré dans le guet-apens fatal.

Interrogés séparément, Herbert Melon et Darcy-Moffat se contredisent ; leur déposition est en désaccord avec celle des deux femmes. Darcy-Moffat avoue avoir reçu une visite d'Alikier qui serait venu lui commander une voiture (or Alikier, lorsqu'il avait une course à faire, avait un chauffeur attitré, nommé Poiriez). Melon, qui lors de la découverte du crime, s'est bien gardé de faire connaître qu'il avait conduit Alikier, prétend l'avoir rencontré dans la rue.

Le juge trop consciencieux découvre enfin toute

une série de faits, d'endroits, d'individus reliés les uns aux autres par de sordides intérêts, mais dont l'ensemble forme comme une toile tendue autour de l'infortuné Alikier.

Il inculpe Melon, Darcy-Moffat, un boxeur nommé Charles Hall (le cadavre d'Alikier portait, on s'en souvient, trace de coups de poing); enquête sur un nommé Deleuze, ancien avoué condamné pour escroquerie, louche compère de Darcy-Moffat, ose demander à Aubéry et à Lavigne l'emploi de leur temps pendant les jours qui ont précédé le crime, résiste à la pression exercée sur lui par le procureur Marchal...

Le 17 mars, il est mis à la disposition du ministre sous le prétexte qu'il aurait tenu « des propos communistes » à la table de l'hôtel où il dîne, puis il est envoyé en Côte d'Ivoire.

Un autre juge d'instruction est nommé, M. Pouzoulet, qui, par deux fois déjà, s'est acquis des titres à la reconnaissance de M. Aubéry.

Il commence par mettre en liberté le boxeur Hall, refuse de tenir compte des révélations d'un co-détenu de Melon (par lesquelles un « homme riche » aurait offert à Darcy-Moffat, pour tuer Alikier, dix mille francs et une auto ; mais Darcy-Moffat, jugeant qu'il fallait être trois, aurait engagé le boxeur Hall) et s'empresse de clore l'instruction.

Invoquant le souci de la sûreté publique, le Parquet prend la décision de faire juger l'affaire en France. Il se souvient de l'extraordinaire émotion manifestée par la population martiniquaise lors des funérailles d'Alikier (émotion qui prit même la forme de bagarres) et estime qu'ainsi, l'affaire a plus de chances de passer inaperçue.

Le procès de Bordeaux, dont nous allons parler, devait avoir un prélude extrêmement instructif, à Nantes, où Aubéry, le Conseiller Plassiart, ainsi qu'Emmanuel de Lacoste comme complice, avaient à répondre de l'affaire du chèque de deux cent mille francs.

M. Lémery étant alors garde des Sceaux, nomme à Nantes un substitut de son choix, M. Garnier, et déplace le procureur de la République de Nantes, M. Bretonneau qu'il expédie à Montpellier, car celui-ci a estimé « qu'un complément d'enquête était indispensable ».

Ce que ce fut ce procès, la presse réactionnaire elle-même s'est chargée de le dire :

« M. le Conseiller de Kerambrun préside les débats d'une façon assez singulière, pouvait-on lire dans le Figaro. C'est à peine si le président laisse déposer les témoins, alors surtout qu'ils viennent pour apporter des renseignements défavorables sur le complice de M. Aubéry ou de M. Plassiart. On les envoie bien vite s'asseoir en leur disant que ce n'est pas le procès. »

Voici un exemple de cette manière de diriger les débats : à la barre, se présente M. Pierre Alikier, interne des hôpitaux :

— Mon frère a subi plusieurs tentatives de corruption.

— Ce n'est point l'affaire, coupe le président.

— Mais il a été assassiné à cause de cela.

— Je n'ai pas à le savoir. Allez vous asseoir.

Dans la salle, on était stupéfait de cette fureur sèche et froide, somme toute assez rare dans les prétoires de justice. »

La note générale et l'impression de tous les assistants sont indiqués par M. Pierre Bénard, dans l'*Œuvre* : « *Ce procès dépasse les limites de l'indignation. »*

Les trois accusés ont été acquittés. De Nantes, M. le Conseiller Plassiart s'est retiré à Elbeuf, ayant, avant le procès, hypothéqué ses biens afin de les rendre insaisissables, et cumulant les revenus d'un bureau de tabac avec le produit de diverses pensions.

Si nous ne considérons que l'affaire Alikér ne fait seulement que de commencer, nous qualifierions d'épilogue ce qui s'est passé à Bordeaux. Nous dirons au contraire qu'après le prononcé du verdict, l'affaire quitte les défilés tortueux où jusqu'alors elle était confinée, et qu'elle est entrée désormais au grand air, en pleine lumière, là où l'opinion publique va pouvoir s'emparer de l'iniquité, et redresser le cours de la justice.

Avant l'ouverture des débats, ceux qui suivaient l'affaire avaient la sensation très nette qu'un étouffement se préparait. Déjà, l'acte d'accusation autorisait toutes les craintes. Ecartant toutes les hypothèses qui pouvaient mettre la justice sur la trace des principaux auteurs du crime, il éloignait aussi bien celle « d'une vengeance d'ordre privé ou intime » que celle d'un crime politique :

« ...L'information a particulièrement recherché si des passions locales ne pouvaient être à l'origine du crime. En effet, Alikér, commerçant à Fort-de-France, assurait en même temps la gérance d'un journal qui menait contre diverses personnes ou partis politiques une campagne violente. Dans ce sens, l'information a poussé à fond ses investigations sans pouvoir rien découvrir. »

Quant aux révélations du codétenu de Melon, elle en fait rapidement justice :

« Faisant abstraction de tout ce qu'une affaire de ce genre, ayant aussi violemment ému l'opinion publique, peut apporter de témoignages incertains, passionnés ou suspects, et sans avoir retenu un instant les affirmations d'un codétenu nommé Bourne... »

Pour cent témoins qui eussent dû être cités, l'accusation se borne à en citer huit. Parmi ceux-ci, le maréchal des logis Sitterlin (qu'entre temps, on a envoyé en Indochine), et Aurélie, l'employée de Darcy-Moffat, qui, entre temps, a perdu la mémoire et ne se souvient plus de ses premières affirmations.

Ni la femme, ni les frères d'Alikér, ni le parent de celui-ci qui fut l'objet de la démarche de Lavigne, ni Lavigne, ni Aubéry. C'est la famille Alikér elle-même qui doit citer ces deux derniers, et il lui faut consigner dix mille francs à cet effet.

Pour les débats d'une affaire aussi grave et aussi complexe, deux jours seulement sont réservés. C'est-à-dire qu'ils seront bâclés.

Hélas ! les craintes ressenties par ceux qu'anime un élémentaire besoin de justice n'étaient pas vaines. Comme le procès de Nantes, le procès de Bordeaux fut une parodie de justice.

Deux des jurés sont récusés, l'un parce qu'il appartient au parti socialiste, l'autre, parce qu'il est membre de la Ligue des Droits de l'Homme.

MM. Aubéry et Lavigne sont « retenus par leurs affaires » ; les conclusions par lesquelles MM^{es} Fourier et Vienney, avocats de la partie civile, demandent la remise de l'affaire jusqu'à leur comparution, sont repoussées. La nommée Jacquens, dont le témoignage eût pu apporter quelque lumière, n'est pas là davantage.

M. Duchemin, le juge d'instruction trop consciencieux (venu à Bordeaux à ses frais, et qui s'est vu refuser l'avance sur son traitement qu'il demandait pour payer le prix de son voyage), est, de témoin, transformé en accusé. Demande-t-il à se justifier des sordides imputations élevées contre lui, et qui ont motivé son déplacement — déplacement qui permit l'étouffement de l'affaire ? Non, non, terrain brûlant, la question ne sera pas posée.

A peine l'un des frères Alikér, Pierre, interne des hôpitaux, commence-t-il à déposer, que la parole lui est retirée parce qu'il met en cause le Parquet de la Martinique.

Malgré sa connaissance approfondie des affaires coloniales, Francis Jourdain, le défenseur de toutes les nobles causes, est promptement expédié. Denise Moran, qui fit dans *La Lumière* une admirable enquête sur l'affaire, et qui, par conséquent, la connaît bien. M. Trisot, ami d'Alikér, sont également priés d'aller s'asseoir, sans pouvoir aller jusqu'au bout de leur déposition. Comme au procès de Nantes, c'est la même « fureur sèche et froide » chaque fois qu'on touche au fond de l'affaire ; ce procès, comme le procès de Nantes, « dépasse les limites de l'indignation ».

Seule la vue d'Emmanuel Alikér impressionne le président. Grand blessé de guerre, l'aîné de la famille Alikér, qui a perdu un bras, un œil et une oreille au service de la France, porte, entre autres insignes, la croix de la Légion d'honneur, la médaille militaire, la croix de guerre, l'ordre de Karageorgevitch de Serbie ; on ne peut décemment le faire taire.

Malgré les plaidoiries, non seulement éloquentes, mais substantielles, mais pertinentes, de M^{es} Fourier et Vienney, qui sont comme de grands coups de lumière dans une obscurité jalousement entretenue, on sent bien que tout est inutile. Pas plus à la Martinique qu'à Nantes, et pas plus à Bordeaux qu'à Nantes, le voile qui entoure le tabou Aubéry ne sera levé.

Au lieu de s'associer aux efforts de la partie civile, ainsi que son rôle l'y oblige, l'avocat générale abdique sa tâche et trahit sa mission ; il parle de Lucifer, du trigonocéphale, et semble plaider pour Darcy-Moffat et Melon. Il faut renoncer, proclame-t-il en substance, à rechercher la vérité, car, « la vérité, Messieurs, seuls les oursins de Fonds-Bourlet pourraient la dire ! »

Aux questions qui leur étaient posées, les jurés ont répondu de la façon suivante :

1. Est-il constant qu'à la Martinique, du 11 au 12 janvier 1934, il a été donné volontairement la mort au sieur André Alikér ?

Réponse : Oui, à la majorité.

2. Ledit homicide a-t-il été commis avec préméditation?

Réponse : Oui, à la majorité.

Avec guet-apens? Réponse : Oui, à la majorité.

3. Melon Hubert est-il coupable d'avoir, au même lieu et à la même époque, aidé ou assisté avec connaissance, l'auteur ou les auteurs de l'homicide volontaire ci-dessus spécifié et qualifié sous le numéro 1, dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé?

Réponse : Non.

4. Cephinis François, dit Darcy-Moffat, est-il coupable d'avoir, au même lieu et à la même époque, aidé ou assisté avec connaissance, l'auteur ou les auteurs de l'homicide volontaire ci-dessus spécifié et qualifié sous le numéro 1, dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé?

Réponse : Non.

En conséquence (et bien qu'avant le verdict, le jury ait manifesté le désir de voir le Président de la Cour pour lui demander s'il existait un moyen juridique de faire ouvrir une nouvelle information pour atteindre les vrais coupables), les deux compères sont acquittés. C'est ici qu'il convient de répéter la généreuse parole d'Emmanuel Alikér : « Nous ne souhaitons aucun mal à ces deux misérables. » Ce ne sont en effet que des comparses.

Le scandale du procès de Bordeaux, c'est que, se déroulant autour d'un assassinat évident et incontestable, une seule idée domine les débats : éviter la lumière, ne pas s'engager sur la trace qui pourrait mener aux vrais coupables.

Cependant le problème se posait en termes très clairs. René Maran l'a excellemment défini dans sa déposition écrite :

« On a assassiné un brave homme de journaliste parce qu'il avait eu le courage de dénoncer des abus irrécusables. A qui ce crime a-t-il profité ? Toute la question est là. C'est à cette question qu'il vous faut répondre. Personne ne l'ignore. Et il n'est personne qui ne sache qu'on ne pourra y répondre que lorsqu'on se décidera à découvrir, derrière les hommes de main, ceux qui ont provoqué l'assassinat d'André Alikér. »

Les juges de Bordeaux se sont appliqués à fuir le problème qui les sollicitait, à maintenir l'affaire dans les ténèbres dont on l'entoure si soigneusement depuis le début, et qu'il serait pourtant facile de dissiper !

Dans ces conditions, pourront-ils s'étonner du geste d'un frère Alikér, Marcel, qui, le 1^{er} février, venant d'apprendre le verdict, tire sur Aubéry sans l'atteindre ? Ils pourront dire, comme nous le disons tous, qu'un geste de semblable nature est profondément regrettable. Dans leur for intérieur, comment s'absoudront-ils eux-mêmes de l'avoir provoqué, eux qui, (placés au bout de la longue chaîne de responsables), n'ont pas voulu que justice soit faite ?

L'énormité du crime est incommensurable.

Un être abattu en pleine force, une veuve, deux orphelins, une vieille maman, quatre frères en deuil, voilà qui justifie les plus ardentes protestations. Il y a plus. Et beaucoup plus.

Je suis sûr de bien servir la mémoire d'André Alikér, et de rendre à son héroïsme l'hommage qu'il eût préféré entre tous, en disant que le crime commis sur sa personne dépasse de haut et de loin sa personne. Ce n'est pas seulement son corps qui, un soir de janvier, a été roulé dans le sang, c'est un ordre de faits qui peuvent se résumer en deux mots lapidaires : le fait colonial. Voilà ce qui, le 11 janvier, a été souligné d'un trait de sang inefaçable !

Là-bas, à Fonds-Bourlet, on a tué un homme.

Ici, au procès de Bordeaux, pour les millions d'hommes qui vivent à l'ombre du drapeau français, on a tué tout espoir en la justice de ce pays.

Et l'on a sanctionné deux faits.

Le premier, je l'ai dit ailleurs et ne cesserai de le répéter parce que c'est affreusement vrai : aux colonies, la vie d'un noir ne compte pas.

André Alikér a été attaqué parce qu'aux colonies la vie d'un homme de couleur ne compte pas. Il s'est vu refuser les moyens de se mettre en état de légitime défense, parce qu'aux colonies la vie d'un homme de couleur ne compte pas. Il a été assassiné parce qu'aux colonies la vie d'un homme de couleur ne compte pas. Ses meurtriers, enfin, restent en liberté, parce qu'aux colonies la vie d'un homme de couleur ne compte pas.

Ainsi, d'une part, mépris constant et déclaré de la vie humaine, et d'autre part, respect constant et déclaré de ce qui est méprisable.

Le blanc, s'il a de l'argent, peut se livrer aux pires exactions, se conduire en sauvage, tourner sa propre loi en dérision, il peut bien étaler ses actes comme une chaîne sans fin dont la concussion, le camouflage, l'illégalité, le despotisme, le chantage, la corruption, la violence et le meurtre sont les anneaux infâmes, salut à chaque anneau, et respect pour le blanc !

L'homme du pays peut être un modèle de civisme, un exemple pour son pays, un honneur pour l'humanité, mépris absolu de sa vie ! Qu'il soit assassiné, on charge les oursins de dénoncer les meurtriers, et d'instaurer le règne de la justice !

Comment veut-on que, sous les cieux lointains et sur les continents où la France a colonisé, la multitude à la peau noire, à la peau jaune, mais au sang rouge comme le nôtre, n'apprenne point sa condamnation ?

Celle de notre justice, aussi...

J'ai dit, au cours de ce récit, que l'affaire Alikér ne faisait que de commencer. C'est vrai. Je n'en ai écrit que les hontes et les douleurs, les côtés révoltants, les aspects désolants et sombres.

Il reste maintenant une page à écrire.

Celle où viendront s'inscrire les hautes revanches de la science, le triomphe de la vérité, le redressement de la justice.

D'un cœur battant — ah ! que s'exhalent la gravité, l'ardeur de ma supplication ! — je demande aux ligueurs de la remplir.

MAGDELEINE PAZ.

L'abondance des matières nous oblige à remettre la publication des documents nouveaux sur les décrets-lois.

QUESTIONS COLONIALES

VŒUX ET REVENDICATIONS DE LA GUADELOUPE

Rapport de la Section de Basse-Terre

Après trois siècles de colonisation française, la Guadeloupe est parvenue à un stade de civilisation assez avancée.

Son organisation économique, politique et sociale, reflet de celle de la Métropole, et qui en fait une sorte de prolongement outre-mer, mérite quelques ajustements en raison même de sa situation géographique et de ses ressources particulières.

Ces aménagements que nous estimons nécessaires pour achever l'œuvre commencée peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

I. — Dans le domaine agricole

La Guadeloupe, étant surtout et avant tout un pays agricole, ne peut prospérer que grâce au développement, à la protection et à l'encouragement de la culture et de l'élevage.

Les principales productions actuelles sont la canne à sucre, le café, le cacao et la banane qui, depuis deux ans, tend à supplanter ces deux dernières.

La crise qui sévit sur les marchés du sucre, du rhum et l'irrégularité des cours des bananes ont des répercussions particulièrement graves sur l'économie et les finances du pays.

La Section de Basse-Terre, émue de ces faits et considérant que son devoir était de signaler à l'attention des pouvoirs publics leur gravité et certains moyens d'y remédier, estime :

A) Qu'il convient d'obtenir de nos terres, particulièrement fertiles et riches, un rendement meilleur et plus rationnel.

D'où nécessité :

1° de créer des centres d'apprentissage et de perfectionnement agricole ;

2° de provoquer de meilleurs résultats dans les cultures déjà existantes (conférences avec projection cinématographique, analyses, conseils sur les fumures, etc. ;

3° d'obtenir le retour aux anciennes cultures (café, cacao), ces deux denrées locales devant faire prime sur un marché normal et sain ;

4° d'entreprendre des cultures nouvelles (cultures maraichères : spécialement pommes de terre, artichauts, oignons) ;

5° de stimuler la culture du tabac qui serait très rémunératrice, étant donné que nous sommes dans le même secteur géographique que la Havane, que la consommation locale est importante et que, sur tous les marchés, il ne se trouverait pas, quant à son prix de revient et à son arôme, en état d'infériorité ;

6° d'intensifier la production fruitière, de la sélectionner, de la varier aux fins d'exportation (mangues, letchis, ananas, oranges, goyaves, citrons).

B) 1° Que des soins éclairés doivent être apportés à l'élevage, très négligé jusqu'ici : introduction d'étalons sélectionnés, création de centres d'élevage sous le contrôle du service vétérinaire, création de haras, organisation de concours agricoles, installation de prairies artificielles, soit sur les terrains domaniaux, soit sur les terrains privés ;

2° qu'il est urgent d'intensifier et refondre le crédit agricole.

II. — Industrie

Les deux principales industries de la colonie, celles du sucre et du rhum, sont soumises au régime du contingentement.

Gravement atteintes par la crise, il faudrait pour les rendre sinon prospères, mais rentables :

1° améliorer l'agencement mécanique des usines en y apportant les perfectionnements techniques modernes ;

2° pratiquer la sélection dans la culture des cannes : introduction dans le pays de variétés qui font la richesse des sucreries de Cuba, Jamaïque et Porto-Rico ;

3° instituer un système de prêts à long terme, amortissables en cinq ans, qui seraient consentis par la Banque de la Guadeloupe ou un autre établissement financier, avec garantie de l'Etat et de la Colonie ;

4° revaloriser les prix des cannes et les salaires agricoles par attribution sous une forme ou une autre, aux planteurs et aux ouvriers, d'une part des bénéfices supplémentaires provenant de l'exploitation ainsi améliorée. (C. F. les usines L. Bénard de l'île de la Réunion) ;

5° favoriser le développement des industries nouvelles, telles celles du carburant national, des tabacs, du tapioca, des conserves de fruits, industrie hôtelière, liquoristerie, artisanat, pêcheries, charcuterie.

III. — Commerce

A) EXPORTATION. — 1° Suppression de toutes taxes à l'entrée en France sur les produits d'origine coloniale ;

2° Mesures provisoires permettant la préparation à la libre concurrence basée sur un rendement meilleur et un prix de revient inférieur ;

- 3° Création des offices ;
- 4° Réduction du fret sous pavillon national ;
- 5° Meilleure présentation sur le marché des produits du cru.

B) IMPORTATION. — 1° Favoriser les relations entre la Métropole et les Colonies, par une publicité suffisante qui renseignerait les commerçants sur la qualité et les conditions de paiement ;

2° Réduction des frais de courtage avec la perspective même de la suppression du contrat dont le ministère est actuellement obligatoire.

C) MARCHÉ LOCAL. — 1° Limitation du commerce de l'alcool par la diminution du nombre de débits ;

2° Affichage des prix de gros et de détail avec contrôle et sanction adéquates.

IV. — Administration et justice

Il est évident que la machine administrative ne peut avoir une marche normale que si tous les organes qui la composent sont lubrifiés par des dispositions constitutives justes et équitables ; que les Pouvoirs publics ne peuvent faire œuvre utile que si les administrateurs sont soustraits à tout préjugé et à toute influence politique ; que l'appareil judiciaire ne peut convenablement fonctionner que si le magistrat jouit de certains droits le mettant à l'abri de l'arbitraire et est muni d'instruments de travail lui permettant de remplir, en conscience, sa tâche délicate ; que, partant, une sérieuse retouche dans l'organisation de la plupart des services de la Colonie contribuerait, certes, à l'accroissement de la prospérité du pays et à la sauvegarde de tous les intérêts de la Métropole. Ainsi, il apparaîtrait nécessaire :

1° d'investir les gouverneurs d'une indépendance relative, de façon que leurs actes ne soient pas subordonnés à de mesquines considérations politiques. On en ferait de hauts fonctionnaires représentant le sommet d'une hiérarchie nouvelle et refondue. En l'occurrence, la condition de capacité devra tenir, à côté des garanties de grande culture générale, d'expérience et de moralité, une place importante dans le recrutement (diplôme de l'École coloniale et doctorat en droit avec, soit D.E.S. de droit public, soit D.E.S. de sciences financières) et responsabilité pleine et entière avec application impitoyable de sanctions civiles et pénales ;

2° de résoudre le problème important relatif à l'organisation de la magistrature coloniale, organisation viciée à la base par le décret du 22 août 1928, aux termes duquel le chef de la colonie note les magistrats et les propose pour l'avancement.

Il conviendrait donc, sinon de rattacher les magistrats coloniaux au ministère de la Justice, mais du moins d'adopter le système proposé par le projet de loi d'août 1919 et de janvier 1920 ;

3° de modifier le régime judiciaire de la Guadeloupe — extension du décret du 9 novembre 1912 qui a créé à la Martinique un Conseil de Pru-

d'homme, institution de tribunaux pour enfants, réorganisation de la maison de correction, dans le but d'en faire un centre de rééducation morale et intellectuelle et non un lieu de promiscuité malsaine et d'encouragement à mal faire.

Nécessité de modifier le régime législatif des colonies en ce qui concerne la promulgation des lois et décrets.

Promulgation de plein droit des lois et amendements divers et décrets édictés dans la Métropole, dans la mesure où ils peuvent être utiles aux colonies ou favorables aux fonctionnaires.

Dans le même ordre d'idées, création et organisation d'un cadre général de l'enseignement primaire et secondaire.

4° Suppression de l'humiliante distinction des agents, soit d'un même service, soit d'un service différent, mais d'égale importance, en fonctionnaires des cadres locaux et métropolitains.

Il importe de rappeler que les Antilles ne sont pas des colonies à « civilisation juxtaposée ».

Rétablissement des congés administratifs, à quelque titre que ce soit.

V. — Au point de vue politique et social

A) 1° Incompatibilité entre les fonctions de maire et celles de conseiller général ;

2° Incompatibilité entre toutes fonctions rétribuées sur le budget local et le mandat de conseiller général ;

3° Respect de la sincérité du suffrage universel par toutes mesures adéquates : surveillance des opérations, admission obligatoire des délégués des partis en présence, contrôle administratif rigoureux des listes électorales et des registres de l'état civil ;

4° Application intégrale des sanctions prévues par la loi.

B) Il est urgent de doter la colonie de la Guadeloupe de tout le faisceau d'œuvres sociales qui lui manquent d'une manière absolue ou incomplète : création d'œuvres d'assistance sociale (consultation prénatale, postnatale, pouponnières, jardins d'enfants, école de préapprentissage, orphelinat, établissement de rééducation morale et intellectuelle, retraites ouvrières, assistance aux vieillards impotents et incurables et subventions aux œuvres existantes leur permettant d'équilibrer leur budget.

Extension et publicité à donner aux Sociétés de secours mutuels, création de cantines ouvrières et scolaires, cours du soir et cours d'adultes, bibliothèques et cercles d'études populaires.

La Section de Basse-Terre, confiante dans l'esprit démocratique du représentant du Gouvernement, est persuadée que les présentes revendications retiendront sa bienveillante attention, qu'il s'emploiera à les défendre et à obtenir leur réalisation dans un avenir très prochain, pour la plus grande gloire de la France à laquelle la Guadeloupe est particulièrement et affectueusement attachée.

(Janvier 1936.)

AU MAROC

Un vœu de la Fédération Marocaine

La Fédération marocaine des Sections de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen,

Tout en se refusant à prendre parti dans le désaccord qui vient de séparer le Gouvernement résidentiel des Conseils consultatifs,

Rappelle qu'elle n'a cessé, depuis de longues années, de dénoncer le danger pour ce protectorat de conserver une forme et des méthodes de gouvernement qui ne sont en accord ni avec l'idée française ni avec le développement social et économique du Maroc;

Rappelle ses avertissements et ses réclamations pendant ces derniers mois, en présence de certaines mesures arbitraires d'économie et budgétaires diverses qui devaient inévitablement, en chargeant particulièrement et sans compensations les masses laborieuses, réduire l'essor économique de ce pays;

Réclame particulièrement et continuera à réclamer les droits légitimes, pour tous les citoyens français au Maroc :

1° de participation au gouvernement du Protectorat par l'élection au suffrage universel, en un collège électoral unique, de représentants ayant voix délibérative;

2° de participation à l'administration des villes par l'élection, au suffrage universel, des municipalités;

3° de participation au gouvernement métropolitain par l'élection de représentants au Parlement.

Elle ne pourra jamais admettre que ces droits légitimes soient refusés aux citoyens de la République française au profit d'un gouvernement de personnalités si hautes et si compétentes soient-elles.

(25 janvier 1936.)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NÉCROLOGIE

Jules Uhry

Je le revois, il y a trente-cinq ans, au groupe des étudiants collectivistes : il alliait son ardeur républicaine à sa foi socialiste. Au quartier latin où la réaction était déjà puissante, il menait, sans souci du risque, la bataille dreyfusarde. Il compta parmi les premiers adhérents de la Ligue.

Sa vie durant, Jules Uhry fut fidèle aux convictions de sa jeunesse. Quand il voyait un camarade s'abandonner, il ne l'accablait point, mais éprouvait une grande tristesse. Sa probité condamnait les reniements, sa générosité se refusait à accabler les coupables ; car, cet homme, odieusement calomnié par la réaction et qui connut l'injustice, avait une qualité rare dans la vie publique : il était bon. Malgré les démentis que la vie put apporter à son optimisme, il demeura jusqu'à son dernier souffle indulgent et généreux.

Sincère et droit, Jules Uhry fut aussi courageux. Physiquement : il se peut qu'une agression des Camelots du Roy et des fascistes, dans une réunion à Coye, soit à l'origine de la maladie qui l'emporta.

Intellectuellement : Jules Uhry ne suivait pas la foule, il la guidait ; il ne se souciait pas de se trouver dans la majorité ; il défendait les thèses qu'il croyait vraies, dans son parti, devant le peuple, à la Chambre. C'est un rare mérite.

Cet avocat était passionné de justice, et aucune déformation professionnelle n'avait altéré son sentiment de l'équité. C'était un vrai ligueur. Toute sa carrière parlementaire fut consacrée à améliorer notre droit, resté si dur : il joua à la Commission de législation un rôle primordial et il n'est pas de débat juridique important auquel il n'ait pris une part décisive.

Jules Uhry, comme tous les hommes de sa génération, avait subi l'influence de Jaurès. Il s'inspira toujours de son maître : quelques jours avant d'être terrassé par le mal qui l'avait déjà gravement atteint, il se rendit à la Chambre : il tenait à faire prévaloir la tactique de défense républicaine, il voulait apporter son vote contre le fascisme. Ce socialiste, ce franc-maçon, ce ligueur avait un haut sentiment du devoir : il l'accomplissait modestement, discrètement, complètement.

La vie de Jules Uhry est un enseignement : il laisse un exemple magnifique de conscience, d'énergie dans l'action, de constance dans ses opinions.

Que sa veuve, sa fille, son frère le Docteur Uhry et tous les siens veuillent trouver ici l'expression des condoléances émues de la Ligue.

GEORGES GOMBAULT.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-2^e